



Réf dossier : 11799
N° ordre de passage : 2
N° annuel : C2025_0712

DÉLIBÉRATION
RÉUNION DU CONSEIL DU 15 DÉCEMBRE 2025

**Assurer une gestion performante des ressources de la Métropole - Finances et fiscalité - -
Budget Primitif - Exercice 2026 : adoption**

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu les statuts de la Métropole,

Vu le Débat d’Orientations Budgétaires qui s’est tenu le 12 novembre 2025,

Vu l’avis favorable du Conseil d’Exploitation de la régie publique de l’énergie calorifique en date du 9 décembre 2025,

Vu l’avis favorable du Conseil d’Exploitation des régies publiques de l’Eau et de l’Assainissement en date du 11 décembre 2025,

Vu l’avis favorable du Conseil d’Exploitation de la régie Rouen Normandie Création en date du 4 décembre 2025,

Vu la communication du projet de budget et des rapports correspondants aux membres du Conseil par envoi,

Vu la présentation de cette délibération en commission n° 1 lors de sa réunion du 4 décembre 2025,

Ayant entendu l’exposé de Monsieur Nicolas ROULY, Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- le programme de travaux de la Régie Eau et de la Régie Assainissement de la Métropole Rouen

Normandie,

- qu'il convient d'adopter le Budget Primitif 2026 de la Métropole Rouen Normandie, figurant dans les documents joints, qui s'inscrit dans les perspectives tracées lors du Débat d'orientations Budgétaires,

- qu'en application de l'article L 5217-10-6 du CGCT, le Conseil de la Métropole peut autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Il est procédé au vote à 20h22.

Décide (Contre : 23 voix, Abstention : 4 voix) :

- d'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

- d'accorder une participation financière à la régie d'exploitation de la Scène des Musiques Actuelles d'un montant de 1 402 327 € pour permettre son fonctionnement. Cette participation sera versée en fonction des besoins de trésorerie de la régie,

- d'accorder une participation financière (en fonctionnement) d'un montant de 1 399 318 € à la régie Rouen Normandie Crédit. Cette participation sera versée en fonction des besoins de trésorerie de la régie,

- d'accorder une participation financière d'un montant de 1 400 000 € à la régie Rouen Normandie Sites et Monuments. Cette participation sera versée en fonction des besoins de trésorerie de la régie,

- d'accorder une participation financière d'un montant de 1 801 400 € à la régie des équipements sportifs. Cette participation sera versée en fonction des besoins de trésorerie de la régie,

et

- de voter et d'adopter, chapitre par chapitre, le budget 2026 de la Métropole Rouen Normandie dans les tableaux joints en annexes.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

LE PRÉSIDENT



Hugo LANGLOIS
Conseil - Secrétaire de séance
22 déc. 2025



Nicolas MAYER-ROSSIGNOL
Le Président de la Métropole
Rouen Normandie
22 déc. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

RÉUNION DU CONSEIL DU 15 DÉCEMBRE 2025 À 18H00

Sur convocation du 5 décembre 2025

Etaient présents :

M. AMICE (Saint-Pierre-de-Manneville) jusqu'à 20h37, M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay),
M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), M. BIGOT (Petit-Couronne),
Mme BIVILLE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf) à partir de
19h09, Mme BOTTE (Oissel), Mme BOUCQUIAUX (Saint-Léger-du-Bourg-Denis),
Mme BOURGAIS (Saint-Martin-de-Boscherville), M. BREUGNOT (Gouy),
M. BUREL (Canteleu), M. CAILLOT (Elbeuf), Mme CARON Marie (Canteleu),
Mme CARON Marine (Rouen), Mme CERCEL (Tourville-la-Rivière),
Mme COGETTA (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 18h21, Mme DE CINTRE (Rouen),
M. DEGRAVE (Hautot-sur-Seine) jusqu'à 20h41, M. DEHAIL (Saint-Aubin-Celloville),
M. DELALANDRE Jean (Duclair) à partir de 19h01, M. DELALANDRE Julien (Jumièges),
M. DELAUNAY (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen) jusqu'à
20h56, M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), Mme DUTARTE (Rouen),
M. EZABORI (Grand-Quevilly), Mme FERON (Grand-Quevilly) jusqu'à 21h36,
Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen),
Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GOVERNEUR (Fontaine-sous-Préaux), M. GRISEL (Boos)
jusqu'à 20h53, M. GUILBERT (Franqueville-Saint-Pierre), M. HIS (Saint-Paërl),
M. HOUBRON (Bihorel) jusqu'à 22h16, M. JOUENNE (Sahurs), Mme LABAYE (Rouen) à partir
de 18h45, M. LABBE (Rouen), M. LAMIRAY (Maromme), Mme LAMOTTE (Sainte-Marguerite-
sur-Duclair), M. LANGLOIS (Amfreville-la-Mivoie), M. LARCHEVEQUE (Yville-sur-Seine),
M. LECERF (Darnétal), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray),
M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville),
M. LE GOFF (Moulineaux), Mme LESAGE (Grand-Couronne), Mme LESCONNEC (Rouen)
jusqu'à 22h15, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 18h21,
Mme MALLEVILLE (Rouen) à partir de 18h19, Mme MAMERI (Rouen),
M. MARCHANI (Rouen), M. MARCHE (Cléon) jusqu'à 21h30, M. MARUT (Grand-Quevilly),
M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) jusqu'à 21h03, M. MAUGER (Saint-Pierre-de-
Varengeville), M. MAYER-ROSSIGNOL (Rouen), M. MENG (La Bouille),
M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), Mme MEYER (Caudebec-lès-
Elbeuf), M. de MONTCHALIN (Rouen) à partir de 18h17, M. MOREAU (Rouen),
Mme MULOT (Notre-Dame-de-Bondeville), M. NAIZET (Rouen),
Mme NICQ-CROIZAT (Mont-Saint-Aignan), M. OBIN (Petit-Quevilly), Mme PANE (Sotteville-
lès-Rouen), M. PELTIER (Isneauville), M. PEREZ (Bois-Guillaume), M. PETIT (Quevillon),
M. PONTY (Berville-sur-Seine), M. RAOULT (Grand-Couronne),
Mme RAVACHE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme RENOU (Sotteville-lès-Rouen),
M. RIGAUD (Petit-Quevilly) à partir de 18h20, Mme RODRIGUEZ (Saint-Etienne-du-Rouvray),

M. ROULY (Grand-Quevilly), M. ROUSSEAU (Bardouville), M. ROYER (Hénouville), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SORET (Rouen), Mme THIBAUDEAU (Epinay-sur-Duclair), M. TIMMERMAN (Sotteville-lès-Rouen), Mme TOCQUEVILLE (Maromme), M. VENNIN (Le Mesnil-Esnard), M. VERNIER (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 18h30.

Mme BERTHEOL supplée M. MERLIN (Saint-Martin-du-Vivier)

M. MIRIANON supplée Mme ROSSIGNOL (Montmain) à partir de 18h16 et jusqu'à 20h10

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. AMICE (Saint-Pierre-de-Manneville) pouvoir à M. MENG à partir de 20h37, Mme ARGENTIN (Rouen) pouvoir à Mme CERCEL, M. BEREGOVOY (Rouen) pouvoir à M. MOREAU, Mme BERNAY (Malaunay) pouvoir à M. MERABET, Mme BONA (Ymare) pouvoir à Mme THIBAUDEAU, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf) pouvoir à Mme Marine CARON jusqu'à 19h09, Mme BOULANGER (Canteleu) pouvoir à M. BUREL, Mme BOURGET (Houppeville) pouvoir à Mme LABAYE à partir de 18h45, M. CALLAIS (Le Trait) pouvoir à Mme LAMOTTE, Mme CHABERT-DUKEN (Mont-Saint-Aignan) pouvoir à M. PELTIER, M. DELALANDRE Jean (Duclair) pouvoir à M. LECOUTEUX jusqu'à 19h01, M. DELAPORTE (Val-de-la-Haye) pouvoir à M. MAUGER, Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen) pouvoir à M. GAMBIER à partir de 20h56, Mme DEL SOLE (Yainville) pouvoir à M. Julien DELALANDRE, Mme DIALLO (Grand-Quevilly) pouvoir à M. MARUT, M. DUCHESNE (Orival) pouvoir à M. BARON, M. DUFLOS (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen) pouvoir à M. GUILBERT, Mme EL KHILI (Rouen) pouvoir à Mme NICQ-CROIZAT, Mme FERON (Grand-Quevilly) pouvoir à M. ROULY à partir de 21h36, M. GRELAUD (Bonsecours) pouvoir à M. PONTY, M. GRENIER (Le Houlme) pouvoir à Mme MULOT, Mme GROULT (Darnétal) pouvoir à M. LECERF, Mme HEROIN LEAUTHEY (Rouen) pouvoir à Mme DUTARTE, M. HUE (Quévreville-la-Poterie) pouvoir à M. VENNIN, M. JAOUEN (La Londe) pouvoir à M. LESIEUR à partir de 18h21, Mme LABAYE (Rouen) pouvoir à Mme DE CINTRE jusqu'à 18h45, Mme MABILLE (Bois-Guillaume) pouvoir à Mme BIVILLE, M. MARCHE (Cléon) pouvoir à M. DELAUNAY à partir de 21h30, M. MARTOT (Rouen) pouvoir à M. RIGAUD à partir de 18h20, M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) pouvoir à M. PEREZ à partir de 21h03, Mme MEZRAR (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) pouvoir à M. de MONTCHALIN à partir de 18h17, Mme MOTTE (Petit-Quevilly) pouvoir à M. BARRE, M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray) pouvoir à M. LE COUSIN, M. MIRIANON suppléant de Mme ROSSIGNOL (Montmain) pouvoir à M. VERNIER à partir de 20h10, Mme SERAIT (Elbeuf) pouvoir à Mme RAVACHE, Mme SLIMANI (Rouen) pouvoir à Mme Marie CARON, M. SOW (Rouen) pouvoir à Mme MALLEVILLE à partir de 18h19, M. VEZIER (Le Mesnil-sous-Jumièges) pouvoir à M. LARCHEVEQUE, M. VION (Mont-Saint-Aignan) pouvoir à Mme FLAVIGNY, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) pouvoir à Mme RODRIGUEZ.

Etaient absents :

Mme BOURGET (Houppeville) début de la représentation à 18h45

Mme COGNETTA (Sotteville-lès-Rouen) jusqu'à 18h21

M. COUPARD LA DROITTE (Rouen)
M. DEGRAVE (Hautot-sur-Seine) à partir de 20h41
M. GRISEL (Boos) à partir de 20h53
M. HOUBRON (Bihorel) à partir de 22h16
M. JAOUEN (La Londe) début de la représentation à 18h21
Mme LESCONNEC (Rouen) à partir de 22h15
M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) jusqu'à 18h21
Mme MALLEVILLE (Rouen) jusqu'à 18h19
Mme MANSOURI (Rouen)
M. MARTOT (Rouen) début de la représentation à 18h20
Mme MEZRAR (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) début de la représentation à 18h17
M. de MONCHALIN (Rouen) jusqu'à 18h17
M. MIRIANON suppléant de Mme ROSSIGNOL (Montmain) jusqu'à 18h16
M. RIGAUD (Petit-Quevilly) jusqu'à 18h20
M. SOW (Rouen) début de la représentation à 18h19
M. SPRIMONT (Rouen)
M. VERNIER (Sotteville-lès-Rouen) jusqu'à 18h30

METROPOLE ROUEN NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2026

BUDGET PRINCIPAL

Section d'Investissement
Dépenses

	Chapitre	Budget Primitif 2026
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (INV)	219 500,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 930 000,00
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	10 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	368 663,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	31 485 200,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 561 530,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	27 048 984,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	75 796 482,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	37 049 385,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 022 500,00
45	CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	234 000,00
Total	Total Dépenses	185 726 244,00

Section d'Investissement
Recettes

	Chapitre	Budget Primitif 2026
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	473 478,00
024	PRODUIT DES CESSIONS	2 422 535,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (INV)	32 186 150,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 930 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	9 048 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	37 462 593,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	100 434 988,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	494 500,00
45	CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 274 000,00
Total	Total Recettes	185 726 244,00

METROPOLE ROUEN NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2026

BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement
Dépenses

	Chapitre	Budget Primitif 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	59 112 311,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	74 073 957,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	104 644 136,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	473 478,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (FON	32 186 150,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	85 899 693,00
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES ELUS	120 000,00
66	FRAIS FINANCIERS	14 234 890,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	161 373,00
Total	Total Dépenses	370 925 988,00

Section de Fonctionnement
Recettes

	Chapitre	Budget Primitif 2026
013	ATTENUATION DE CHARGES	125 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (FON	219 500,00
70	VENTES PROD.FABRIQUES,PRESTATIONS SERV,MARCHANDISE	18 004 026,00
73	IMPOTS ET TAXES	152 089 573,00
731	IMPOSITIONS DIRECTES	76 101 954,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	111 954 161,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	12 416 774,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 000,00
Total	Total Recettes	370 925 988,00

METROPOLE ROUEN NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2026

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Section d'Investissement
Dépenses

	Chapitre	Budget Primitif 2026
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (INV)	7 842 700,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	2 120 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	21 275 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	939 200,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 177 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	18 279 347,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Total	Total Dépenses	81 633 247,00

Section d'Investissement
Recettes

	Chapitre	Budget Primitif 2026
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	13 292 445,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (INV)	16 026 200,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	2 120 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	7 500,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	8 165 915,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	39 901 187,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 120 000,00
Total	Total Recettes	81 633 247,00

METROPOLE ROUEN NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2026

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Section de Fonctionnement

Dépenses

	Chapitre	Budget Primitif 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 138 188,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 924 554,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	110 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	13 292 445,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (FON	16 026 200,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	154 491 700,00
66	FRAIS FINANCIERS	5 055 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	51 000,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIACTION	1 000,00
Total	Total Dépenses	200 090 087,00

Section de Fonctionnement

Recettes

	Chapitre	Budget Primitif 2026
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (FON	7 842 700,00
70	VENTES PROD.FABRIQUES,PRESTATIONS SERV,MARCHANDISE	33 072 021,00
73	IMPOTS ET TAXES	125 640 000,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	32 449 203,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	774 503,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	311 660,00
Total	Total Recettes	200 090 087,00

METROPOLE ROUEN NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2026

BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS

Section d'Investissement
Dépenses

	Chapitre	Budget Primitif 2026
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (INV)	591 300,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	112 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	544 853,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	90 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 651 636,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 320 000,00
Total	Total Dépenses	9 314 789,00

Section d'Investissement
Recettes

	Chapitre	Budget Primitif 2026
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
024	PRODUIT DES CESSIONS	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (INV)	2 985 856,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	297 500,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	946 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 085 433,00
Total	Total Recettes	9 314 789,00

METROPOLE ROUEN NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2026

BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS

Section de Fonctionnement
Dépenses

Chapitre	Budget Primitif 2026
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	48 649 429,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	14 498 926,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (FON	2 985 856,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	31 905,00
66 FRAIS FINANCIERS	158 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIACTION	11 500,00
Total	66 345 616,00

Section de Fonctionnement
Recettes

Chapitre	Budget Primitif 2026
013 ATTENUATION DE CHARGES	5 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (FON	591 300,00
70 VENTES PROD.FABRIQUES,PRESTATIONS SERV,MARCHANDISE	4 198 000,00
731 IMPOSITIONS DIRECTES	59 508 000,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 749 356,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	293 960,00
Total	66 345 616,00

METROPOLE ROUEN NORMANDIE**BUDGET PRIMITIF 2026****CONSOLIDATION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****Section d'Investissement**
Dépenses

Total	Total Dépenses	276 674 280,00
--------------	-----------------------	-----------------------

Section d'Investissement
Recettes

Total	Total Recettes	276 674 280,00
--------------	-----------------------	-----------------------

Section de Fonctionnement
Dépenses

Total	Total Dépenses	637 361 691,00
--------------	-----------------------	-----------------------

Section de Fonctionnement
Recettes

Total	Total Recettes	637 361 691,00
--------------	-----------------------	-----------------------

METROPOLE ROUEN NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2026

ID : 076-200023414-20251215-C2025_0712-BF

BUDGET DE LA REGIE PUBLIQUE DE L'EAU

Section d'Investissement
Dépenses

	Chapitre	Budget Primitif 2026
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (INV)	532 200,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 908 600,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 723 850,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 915 420,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	23 648 291,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 500,00
Total	Total Dépenses	33 729 861,00

Section d'Investissement
Recettes

	Chapitre	Budget Primitif 2026
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 388 124,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (INV)	8 542 950,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 016 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	12 781 287,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 500,00
Total	Total Recettes	33 729 861,00

METROPOLE ROUEN NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2026

ID : 076-200023414-20251215-C2025_0712-BF

BUDGET DE LA REGIE PUBLIQUE DE L'EAU

Section de Fonctionnement
Dépenses

	Chapitre	Budget Primitif 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	53 749 711,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	12 931 508,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	7 789 192,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10 388 124,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (FON	8 542 950,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	220 010,00
66	FRAIS FINANCIERS	964 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 780 300,00
68	DOTATIONS AUX COMPTES D'AMORTISSEMENT	898 000,00
Total	Total Dépenses	100 263 795,00

Section de Fonctionnement
Recettes

	Chapitre	Budget Primitif 2026
013	ATTENUATION DE CHARGES	120 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (FON	532 200,00
70	VENTES PROD.FABRIQUES,PRESTATIONS SERV,MARCHANDISE	97 386 849,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	695 661,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	142 405,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 386 680,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
Total	Total Recettes	100 263 795,00

METROPOLE ROUEN NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2026

ID : 076-200023414-20251215-C2025_0712-BF

BUDGET DE LA REGIE PUBLIQUE DE L'ASSAINISSEMENT

Section d'Investissement
Dépenses

	Chapitre	Budget Primitif 2026
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (INV)	2 600 500,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 767 600,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 860 600,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 021 800,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	12 024 400,00
Total	Total Dépenses	26 274 900,00

Section d'Investissement
Recettes

	Chapitre	Budget Primitif 2026
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 782 302,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (INV)	12 679 300,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 337 712,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	9 475 586,00
Total	Total Recettes	26 274 900,00

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

BUDGET PRIMITIF 2026

BUDGET DE LA REGIE PUBLIQUE DE L'ASSAINISSEMENT

Section de Fonctionnement
Dépenses

	Chapitre	Budget Primitif 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	27 710 042,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	8 101 609,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 782 302,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (FON	12 679 300,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	345 010,00
66	FRAIS FINANCIERS	85 630,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 730 500,00
68	DOTATIONS AUX COMPTES D'AMORTISSEMENT	580 000,00
Total	Total Dépenses	54 014 393,00

Section de Fonctionnement
Recettes

	Chapitre	Budget Primitif 2026
013	ATTENUATION DE CHARGES	30 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (FON	2 600 500,00
70	VENTES PROD.FABRIQUES,PRESTATIONS SERV,MARCHANDISE	51 070 594,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	300 299,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 000,00
Total	Total Recettes	54 014 393,00

METROPOLE ROUEN NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2026

ID : 076-200023414-20251215-C2025_0712-BF

BUDGET DE LA REGIE ROUEN NORMANDIE CREATION

Section d'Investissement
Dépenses

	Chapitre	Budget Primitif 2026
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	20 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 050,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	521 946,00
Total	Total Dépenses	579 996,00

Section d'Investissement
Recettes

	Chapitre	Budget Primitif 2026
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	320 896,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (INV)	239 100,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	20 000,00
Total	Total Recettes	579 996,00

METROPOLE ROUEN NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2026

BUDGET DE LA REGIE ROUEN NORMANDIE CREATION

Section de Fonctionnement

Dépenses

	Chapitre	Budget Primitif 2026
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	320 896,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (FON	239 100,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 864 465,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	632 040,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 505,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 000,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIACTION	17 800,00
Total	Total Dépenses	3 097 806,00

Section de Fonctionnement

Recettes

	Chapitre	Budget Primitif 2026
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 000,00
70	VENTES PROD.FABRIQUES,PRESTATIONS SERV,MARCHANDISE	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 399 318,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 697 488,00
Total	Total Recettes	3 097 806,00

METROPOLE ROUEN NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2026

BUDGET DE LA REGIE PUBLIQUE DE L'ENERGIE CALORIFIQUE

Section d'Investissement
Dépenses

Chapitre	Budget Primitif 2026
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	40 359,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	875 000,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	60 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 000,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	3 122 500,00
Total	4 102 859,00

Section d'Investissement
Recettes

Chapitre	Budget Primitif 2026
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 502 958,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (INV)	847 150,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 600 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	152 751,00
Total	4 102 859,00

METROPOLE ROUEN NORMANDIE
BUDGET PRIMITIF 2026

BUDGET DE LA REGIE PUBLIQUE DE L'ENERGIE CALORIFIQUE

Section de Fonctionnement

Dépenses

	Chapitre	Budget Primitif 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 841 406,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	411 214,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 502 958,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (FON)	847 150,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
66	FRAIS FINANCIERS	285 100,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	8 400,00
69	IMPOT SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	413 881,00
Total	Total Dépenses	8 320 109,00

Section de Fonctionnement

Recettes

	Chapitre	Budget Primitif 2026
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	40 359,00
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	25 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 254 750,00
Total	Total Recettes	8 320 109,00

Budget Primitif 2026 (BP) de la Métropole Rouen Normandie

Note de présentation

Comme présenté lors du débat d'orientation budgétaire du Conseil métropolitain du 12 novembre dernier, la situation financière des collectivités locales et EPCI est lourdement pénalisée par la situation financière nationale. En effet le budget primitif 2026 de la Métropole intègrera – malgré les incertitudes de la discussion parlementaire- la plupart des mesures présentées par le Gouvernement dans le projet de Loi de Finances, par souci de précaution et de responsabilité. Les mesures annoncées par le Gouvernement engendreraient, si elles étaient toutes retenues dans le budget définitif, un impact négatif sur la CAF brute prévisionnelle de la Métropole de 17,8 M€ à travers des baisses de recettes (TVA, compensations de l'Etat, dotations et prélèvements : - 16,3 M€) et des augmentations de dépenses (hausse de la CNRACL : + 1,5 M€). La diminution des recettes d'investissement (FCTVA, Fonds Vert, baisse des subventions de plusieurs de nos partenaires) et la nécessité de maîtriser l'encours de la dette nous engagent également à limiter la progression de nos investissements. Nous veillerons toutefois à maintenir un niveau conséquent grâce à une bonne maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. Les finances de la métropole sont saines et solides, ce qui permet de maîtriser les choix en matière de politiques publiques, d'investissement et de fiscalité.

La Métropole poursuivra en 2026 son action en matière de transition social - écologique. Les priorités porteront sur le plan de mobilité à travers un service complet et un équilibre entre les différents modes de transport au sein de la Métropole. Le budget 2026 poursuivra les dispositifs et actions liés à la santé, à la solidarité, à l'enseignement supérieur et à la recherche (plan de lutte contre la pauvreté, contrat territorial d'accueil et d'intégration, Ségur de la santé...). Les dépenses proposées dans le domaine de l'attractivité représentent une offre diversifiée et renforcée que ce soit dans le sport, la culture ou le tourisme avec des manifestations sur l'ensemble du territoire métropolitain. L'intervention de la Métropole sera poursuivie pour faciliter l'accompagnement des entreprises tant dans la création que dans la transformation en poursuivant les partenariats pour mobiliser l'ensemble des réseaux économiques du territoire.

Le soutien des communes restera une priorité forte : la Métropole continuera de participer au financement des projets portés par les communes, via tous les dispositifs mis en œuvre (FAA, FACIL, FAGIP, Projets de territoire, PPI voirie...) pour aider et soutenir les maires dans la gestion quotidienne de leurs missions. Les efforts spécifiques en faveur des petites communes seront poursuivis.

Dans un contexte national complexe et préoccupant, les orientations pour 2026 traduisent la volonté de la Métropole Rouen Normandie de conjuguer sérieux budgétaire, ambition environnementale, cohésion sociale et dynamisme économique, afin de préparer durablement l'avenir du territoire et d'assurer à tous les habitants un cadre de vie sûr, attractif et résilient.

CFU 2024 BUDGETS PRINCIPAL / TRANSPORTS /DECHETS MENAGERS

	Réalisé 2024
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	570 127 097,66
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	495 592 336,29
CAF Brute (c=a - b)	74 534 761,37
Remboursement emprunts) (d) (hors refinancement)	45 304 925,84
CAF Nette (e= c-d)	29 229 835,53
Dépenses Investissement (hors dette) (f)*	262 502 232,65
Recettes Investissement (hors dette) (g)*	60 313 038,02
Avance SOMETRAR (g')	5 336 000,00
Mobilisation d'emprunts (m)	144 061 000,00

* Dont ZAE

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2023 (k)	467 527 096,12
Amortissement du capital 2024 (l)	47 344 925,84
Encours au 31/12/2024 (i=k-l+m)	564 243 170,28
Encours dette/ CAF brute (j = i/c)	7,57

	Réalisé 2024
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	723 073 614,42
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	612 084 351,26
CAF Brute (c=a - b)	110 989 263,16
Remboursement emprunts (d) (hors refinancement)	53 793 000,58
CAF Nette (e= c-d)	57 196 262,58
Dépenses Investissement (hors dette) (f)**	304 688 459,03
Recettes Investissement (hors dette) (g)**	64 202 750,92
Avance SOMETRAR (g')	5 336 000,00
Mobilisations réelles d'emprunts (m)	154 189 128,00

** Dont ZAE

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
<i>Total au 31/12/2023(k)</i>	<i>526 540 808,28</i>
Amortissement du capital 2024 (l)	55 833 000,58
En -cours au 31/12/2024 (i = k-l+m)	624 896 935,70
En -cours dette/ CAF brute (j = i/c)	5,63

Compte tenu de l'ampleur des mesures annoncées dans le PLF, il est proposé un budget intégrant des mesures de maîtrise des dépenses de fonctionnement et un programme d'investissements permettant de maintenir la capacité de désendettement prévisionnelle.

Dans ce contexte difficile, il est proposé de ne pas pénaliser les politiques de solidarité envers les plus démunis, les politiques de transition sociale écologique et les politiques de soutien à l'ensemble des communes qui composent le territoire métropolitain.

Il est également fait le choix de ne pas proposer de progression de la fiscalité, pourtant plus faible que celle de la plupart des Métropoles de France (taux nettement inférieurs à la moyenne des Métropoles, pas de fiscalité sur le foncier bâti).

La nécessité de conserver une capacité d'autofinancement suffisante aura bien entendu un impact sur les budgets de fonctionnement, les ressources et les moyens qui devront rester contenus, avec un effort constant tout au long de l'année 2026.

Dans ce contexte exceptionnel, le budget proposé est à la fois prudent (prise en compte de la quasi-totalité des mesures du PLF), responsable et permet la poursuite de nos investissements et de nos politiques publiques dans leur ensemble.

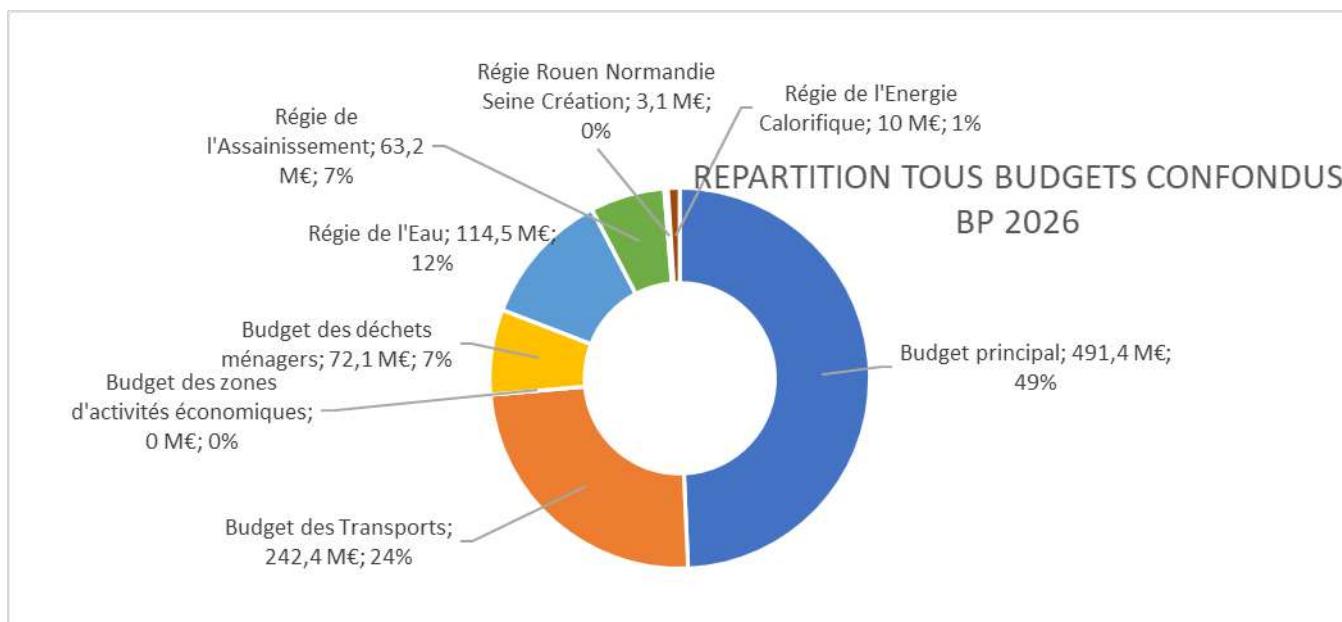
I - L'EQUILIBRE GENERAL

Afin de conserver une cohérence pour les analyses financières, la présentation du budget 2026 présente différents retraitements dont des retraitements de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et le retraitement des subventions d'équilibre du budget principal vers le budget des transports et le budget des déchets ménagers.

Le budget général pour l'année 2026 s'équilibre, tous budgets confondus, à 995,4 M€. Il est reparti sur 8 budgets :

- Budget principal
- Budget des Transports
- Budget des déchets ménagers
- Budget des zones d'activités économiques
- Régie de l'Eau
- Régie de l'Assainissement
- Régie Rouen Normandie Seine Crédit
- Régie de l'Energie Calorifique (réseaux de chaleur)

Le budget des zones d'activité ne présente pas de crédits budgétaires sur l'exercice 2026.
Ce budget annexe devra être clos en l'absence d'opérations réalisées en régie.



II - Budgets principal, des transports, des déchets ménagers et des zones d'activités (hors régies)

Equilibre global (budget principal, des transports, des déchets ménagers et des zones d'activité)

- Le budget global pour 2026 (mouvements réels) s'équilibre à 805,9 M€ pour ces 4 budgets.
- La CAF Brute résultant de ces quatre budgets s'élève à 55,3 millions d'euros, contre 52,3 M€ au BP 2025.
- Le niveau des dépenses d'investissement proposé est à 211,3 M€ (contre 315 M€ en 2025).
- La capacité de désendettement théorique à fin 2026 issue de ce projet de BP s'élève à 13,93 années contre 14 années au budget primitif 2025 pour ces 4 budgets.

Recettes réelles de fonctionnement

Le montant total des recettes de ces quatre budgets s'élève à 597,2 M€. €. Le montant des recettes de fonctionnement est en hausse par rapport au budget 2025 en raison d'une modification du périmètre budgétaire liée à la nouvelle DSP Transport mise en place au 1^{er} janvier 2026. La métropole réglera l'intégralité de sa participation et percevra les recettes de tarification. Dans l'ancienne DSP, la Métropole ne percevait pas les recettes qui étaient directement déduites de la contribution de la métropole.

Parmi les principales recettes, nous pouvons citer :

- **Fiscalité et dotations de l'Etat**

	CA 2025 Prévisionnel	BP 2026
Impôts Entreprises		
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	50 915 245,00	52 951 854,00
TASCOM (surfaces commerciales)	8 456 383,00	8 549 403,00
IFER (infrastructures de réseaux)	2 808 288,00	2 854 342,00
Sous-total	62 179 916,00	64 355 599,00
Impôts Ménages		
Taxe habitation (TH) résidences secondaires et logements vacants	1 964 838,00	1 985 154,00
Taxe Foncier non bâti (TFNB)	87 724,00	88 776,00
Taxe Additionnelle Foncier Non Bâti (TAFNB)	581 034,00	587 425,00
Sous-Total	2 633 596,00	2 661 355,00
Impôts nationaux consommateurs (reversements Etat)		
Taxe sur la valeur Ajoutée (TVA/ Ex part TH)	61 261 476,00	61 097 849,00
Taxe sur valeur Ajoutée (TVA/ Ex part CVAE)	41 730 452,00	41 625 185,00
Sous-Total	102 991 928,00	102 723 034,00
Impôts mixtes		
GEMAPI	5 500 000,00	5 500 000,00
Sous - Total	5 500 000,00	5 500 000,00
Compensation de l'Etat		
Compensations fiscales	19 002 753,00	19 002 752,00
DCRTP	18 361 054,00	15 157 164,00
FNGIR	38 806 529,00	38 806 529,00
Sous-total	76 170 336,00	72 966 445,00
Dotations de l'Etat et péréquation		
Reversement dispositif DILICO		1 514 708,00 *
DGF	58 542 767,00	56 495 820,00
FPIC	4 986 517,00	5 070 364,00
Sous-total	63 529 284,00	63 080 892,00
Total fiscalité et dotations de l'Etat	313 005 060,00	311 287 325,00

* Mais prélèvement nouveau de 5,4 M€.

- **TEOM**

La TEOM concerne à la fois les entreprises et les ménages.

Le taux de TEOM est de 8,06%, inférieur à la moyenne pour les métropoles. Ce taux s'applique de manière homogène sur l'ensemble du territoire de la Métropole depuis 2020. Le produit total prévisionnel s'établit à **59,5 M€**

Pour 2026, il est proposé, comme en 2025, de ne pas modifier le taux unique de **8,06%** pour les contribuables du territoire et de poursuivre le travail sur la maîtrise des dépenses et la diminution des déchets produits.

- **Evolution des taux**

Le taux d'imposition de la CFE (cotisation foncière des entreprises) sera proposé inchangé et restera à 26,03%.

Le taux d'imposition de la CFE (cotisation foncière des entreprises) est aujourd'hui de 26,5%. Ce taux reste inférieur à la moyenne 2024 des taux de CFE des métropoles (hors Métropoles à statut particulier et hors Paris) qui est de 30,13% soit 3,63 points en dessous de la moyenne.

La Métropole Rouen Normandie est en 4^{ème} position des taux de CFE les plus bas des Métropoles, après Tours (23,37%), Orléans (24,88%) et Metz (25,94%), le taux le plus haut s'élevant à 36,58% (Toulouse et Montpellier Méditerranée)

Le produit de CFE 2024 pour la métropole de Rouen s'élève à 92 € par habitant à comparer à Toulouse Métropole dont le produit s'élève à 222 € par habitant ou Bordeaux Métropole (168 € par habitant).

Taux de la CFE des Métropoles en 2024

SIREN de l'EPCI	Libellé de l'EPCI	Taux voté Cotisation Foncières des Entreprises
243700754	TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE	23,37
244500468	ORLEANS METROPOLE	24,88
200039865	METZ METROPOLE	25,94
200023414	METROPOLE ROUEN NORMANDIE	26,5
246700488	EUROMETROPOLE-STRASBOURG	26,83
242100410	DIJON METROPOLE	27,04
246300701	CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	27,14
243500139	RENNES METROPOLE	28,73
200030195	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	28,88
245400676	METROPOLE DU GRAND NANCY	29,65
244200770	SAINT-ETIENNE METROPOLE	29,67
242900314	BREST METROPOLE	29,96
244400404	NANTES METROPOLE	31,49
200093201	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	33,61
200040715	GRENOBLE-ALPES-METROPOLE	34,64
243300316	BORDEAUX METROPOLE	35,06
248300543	TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	35,89
243100518	TOULOUSE METROPOLE	36,58
243400017	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	36,58
MOYENNE 2024 (hors métropoles à statut particulier et Grand-Paris)		30,13

Par ailleurs, il convient de rappeler que les entreprises industrielles ont été exonérées de CFE à hauteur de 50% depuis 2021. De plus, la Métropole a mis en place une exonération à 100% de la CFE pendant trois ans, exonération pendant 5 ans (de 33% à 100% pour les entreprises en secteur AFR et ZAIPM) et exonération à 100% pendant 7 ans pour les jeunes entreprises et entreprises universitaires. Ainsi en 2025, 1988 entreprises ont effectivement bénéficié de cette exonération sur demande auprès du Service des Impôts des Entreprises (SIE) dont elles dépendent. Cela représente une exonération cumulée sur 4 ans de plus de 2,6 M€ au profit de la création d'entreprises.

La taxe GEMAPI restera stable sur 2026 par rapport à 2025 (5,5 M€). Ce montant est prélevé sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe foncière sur le bâti et non bâti et sur la CFE.

Enfin, la Métropole confirme sa politique fiscale à destination des ménages : aucune hausse de fiscalité sur le foncier non bâti, la TEOM, et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Il convient de rappeler que notre Etablissement ne lève pas de taxe foncière sur les propriétés bâties des ménages. A ce titre, la Métropole fait partie des trois dernières métropoles (avec Lille et Bordeaux) à ne pas avoir activé cet impôt.

- **Versement Mobilité (V.M.)**

Au 1er janvier 2020 et selon la loi d'organisation des mobilités dite LOM, le versement transport s'est transformé en « Versement Mobilité » pour faciliter le financement de mobilités alternatives à celles qui sont prises en charge actuellement (autopartage, vélo, vélo électrique, etc.).

Assis sur la masse salariale, à laquelle est appliquée un taux de 2 %, le Versement Mobilité (VM) est dû par tous les établissements publics ou privés qui emploient plus de 11 salariés sur le ressort territorial d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

Le versement mobilité représente la principale recette du budget transport.

Concernant l'année 2025, le produit du VM devrait être proche de 121 millions d'euros. Le niveau prévisionnel du VM pour 2026 pourrait être compris entre 124 et 125 M€.

Les EPCI réclament depuis longtemps un déplafonnement du taux du VM pour permettre un vrai saut concernant l'offre de transports collectifs à l'instar de ce qui a été mise en oeuvre par l'Ile de France.



Ces recettes représentent 496 M€, soit 83 % des recettes réelles de fonctionnement de ces quatre budgets.

- **Autres recettes de fonctionnement**

Les autres recettes de fonctionnement du budget 2026 concernent principalement :

- La dotation de compensation du Département (transferts musés, voirie et compétences sociales) : 16,4 M€,
- L'attribution de compensation des communes : 3,8 M€,
- Le remboursement de frais de personnel : 3,7 M€,
- Les revenus des immeubles : 3,5 M€,
- Les redevances énergétiques : 1,9 M€
- Les redevances des délégations de services publics 5,5 M€,
- La dotation globale de décentralisation (D.G.D), transports urbains : 3,3 M€,
- Les forfaits post stationnement : 2,7 M€,
- La taxe de séjour : 2,35 M€,
- Les recettes diverses : 8,3 M€
- Les prestations de services et ventes de produits : 43,4 M€ (dont 32,8 M€ au titre des recettes transports liées à la DSP)
- Les subventions : 5,2 M€
- Le FCTVA : 0,3 M€

Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement des quatre budgets s'élèvent à 541,9 M€. Le montant des dépenses de fonctionnement est en hausse par rapport au budget 2024 principalement lié aux modalités de la nouvelle DSP Transport mise en place au 1^{er} janvier 2026. La métropole règle l'intégralité de sa participation et perçoit les recettes de tarification. Dans l'ancienne DSP, la Métropole ne percevait pas les recettes qui étaient directement déduites de la contribution de la métropole.

Parmi les principales dépenses de fonctionnement nous pouvons citer :

- **S'engager massivement dans la transition social-écologique**

- **Mobilité décarbonée / Exploitation mobilité**

Concernant le domaine des déplacements, la Métropole a engagé une politique d'investissement ambitieuse qui va au-delà des transports en commun, et qui concerne le développement de tous les modes de déplacements durables. C'est ainsi que la Métropole privilégie le développement des modes actifs, défend un maillage routier efficace et adapté et favorise l'intermodalité par l'amélioration des systèmes d'information à l'usager et par l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire. Ces investissements importants engendrent des dépenses d'exploitation pour satisfaire un fonctionnement optimal. Ainsi, les crédits consacrés à l'exploitation et la gestion des projets de mobilité s'élèvent à 164,5 M€ pour 2026. Les principales dépenses concernent :

- ✓ La contribution forfaitaire d'exploitation auprès de notre concessionnaire transport (incluant la location de vélo Lovélo et les lignes Filor, l'exploitation de T5 et un développement de l'offre de transport en commun dans le cadre de la nouvelle DSP) : 143,1 M€,
- ✓ La contribution auprès des TAE (transport de l'agglomération Elbeuvien) : 9,1 M€,
- ✓ Le co voiturage : 0,5 M€,
- ✓ L'exploitation des vélos en libre-service : 2,1 M€

- **Environnement, Espaces naturels, biodiversité, agriculture durable**

L'un des objectifs de la Métropole est de préserver et valoriser son patrimoine naturel remarquable entre Seine et forêts pour améliorer la qualité de l'environnement pour les habitants, réduire l'empreinte écologique du territoire et développer la biodiversité.

L'action de la Métropole en faveur de la biodiversité, des arbres et des forêts a été reconnue nationalement par le concours national piloté par l'Office Français de la Biodiversité qui a décerné à la Métropole le titre de « Capitale Française de la Biodiversité 2023 ».

Les actions prévues en 2026 poursuivent cette montée en puissance entamée depuis plusieurs années, marquée par un souci d'innovation, permettant de trouver collectivement des solutions qui fassent de l'environnement un levier pour améliorer le quotidien de tous et un gisement d'activités et d'emplois.

Ainsi, le Projet Alimentaire de Territoire adopté le 12 novembre 2025 permettra l'aboutissement de plusieurs projets. Les actions portées s'attachant à relocaliser la plus-value agricole et alimentaire sur le territoire et à fournir à la population une alimentation saine et durable, se concrétiseront notamment par la création d'exploitations en maraîchage dans le cadre de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Ceinture Verte, la création d'un espace test agricole dédié à l'accompagnement à l'installation de néo-agriculteurs en maraîchage et l'expérimentation de modalités innovantes de soutien à une alimentation de qualité pour les publics en précarité. Après la réussite de l'édition 2024 des rencontres BtoB de la restauration collective durable, AgriParis Seine prendra en 2026 le relais de l'organisation de cet événement à Rouen en partenariat avec la Métropole.

Des crédits seront fléchés sur l'entretien des espaces forestiers et le soutien financier aux acteurs et porteurs de projets en lien avec la charte forestière de territoire. Sur l'année 2026, la métropole poursuivra ses actions en faveur de la nature en ville et plus spécifiquement de l'arbre en ville et de la renaturation des espaces urbains. Une attention particulière sera également portée au confortement et à la préservation des continuités écologiques avec un travail sur les trames vertes, bleues et noires dans le cadre de l'élaboration du SCOT-AEC et de la future révision du PLUi.

L'année 2026 verra également la poursuite du déploiement de la 4ème Charte forestière de Territoire 2021-2026 avec notamment la poursuite des conventions stratégiques entre l'URCOFOR, Fibos Normandie et le CNPF Hauts de France Normandie. 2026 sera aussi marquée par le suivi et des animations régulières organisées en complément de la deuxième édition de la manifestation culturelle « Forêt Monumentale 2 » en Forêt de Roumare.

Les crédits directement consacrés à cette thématique en fonctionnement, hors salaires, s'élèvent à 2,3 M€.

- **Transition énergétique**

Les dépenses prévisionnelles liées à la transition énergétique sur 2026 s'élèvent à 4,6 M€.

Concernant la distribution de l'électricité et du gaz, l'année 2026 sera marquée par la mise en œuvre du nouveau contrat de concession de distribution publique de gaz avec GRDF. Ce contrat modernisé met en action la volonté de Transition Social-Ecologique de notre établissement et mettra l'accent sur les enjeux de sécurité et d'adaptation. Il s'agira également de revisiter le Programme Pluriannuel d'Investissement en partenariat avec ENEDIS pour les cinq années à venir en vue de l'adapter aux priorités et nouveaux besoins de notre territoire (risque inondations par exemple).

Forte des prix d'énergies contractualisés en mai dernier au bénéfice du groupement d'achat auquel 58 acteurs publics de notre territoire sont associés, la Métropole accompagnera la mise en œuvre du marché pour la période 2026/2027 des contrats d'énergie. C'est un enjeu financier majeur pour notre établissement comme pour les adhérents et notamment les communes impliquées. Les dépenses énergétiques seront estimées de la façon la plus juste possible dans ce budget. L'année 2026 sera également marquée par la définition de la stratégie d'achat à long terme. Pour la période 2028/2029, le groupement sera proposé à l'ensemble des communes du territoire.

Le plan de sobriété se poursuivra à travers l'animation du système de management de l'énergie portant sur le patrimoine et les services de la Métropole. Cette démarche contribue à limiter la hausse des dépenses énergétiques liées à l'augmentation du coût des énergies, et à inscrire l'établissement sur la trajectoire de ses ambitions en matière de transition énergétique

S'agissant de l'accompagnement à la transition énergétique du territoire les missions de conseil auprès des communes, des entreprises et des particuliers continueront de se développer afin de permettre l'atteinte des objectifs fixés par le PCAET et le Schéma Directeur des Énergies. La Métropole, organisatrice de ce service, s'appuie sur ses services mais également sur les ingénieries publiques et privées telles que la SPL Agence Locale de la Transition Energétique Rouen Normandie (SPL ALTERN), la SEM Axe Seine Energie Renouvelable (SEM ASER), société d'investissement dédiée aux énergies renouvelables à l'échelle de l'Axe Seine, mais également des acteurs tels que le CAUE76, l'ADIL76, la CMA76, les fédérations des différentes filières de la transition énergétique, des associations.

Les missions confiées à la SPL ALTERN constituent un budget significatif. 3 M€ seront consacrés en 2026 en fonctionnement à la contractualisation avec la SPL ALTERN.

- **Réduire et valoriser nos déchets**

En 2026, la métropole poursuivra le déploiement de ses axes stratégiques avec la réduction des déchets via le plan « réduisons les déchets à la source », une meilleure valorisation des déchets qui deviennent une ressource et l'intégration des enjeux climatiques et de sobriété énergétique. La coordination des actions de communication liées au tri, sera renforcée sur 2026 en lien étroit avec le SMEDAR.

Le budget des ordures ménagères comprend également l'entretien et le fonctionnement des déchèteries. Une étude a débuté pour réaliser un schéma de modernisation des déchèteries, dont la plupart date du début des années 2000 et ne peuvent plus faire face au nombre de visiteurs et au développement de flux à trier permettant d'améliorer le tri. Elle doit aboutir fin 2026 à établir une stratégie pluriannuelle visant à faciliter l'accès pour les particuliers et améliorer la nature et le taux de tri des flux entrants. Le réemploi et les nouvelles filières seront des priorités.

Le partenariat avec France Nature Environnement (FNE) et l'Office National des Forêts (ONF) donne satisfaction et se poursuivra donc en 2026.

Le budget 2026 est contraint par l'évolution programmée de la fiscalité, notamment sur les déchets incinérés et les déchets enfouis. Le nouveau marché de collecte renouvelé en 2025 sera orienté vers une meilleure valorisation des déchets. Ainsi, le service des encombrants expérimente la préservation d'une partie du flux en mélange, afin de l'orienter vers les déchèteries, grâce à des camions plus petits et non-compacteurs.

Enfin, le déploiement de bennes électriques se poursuivra tant au sein de la régie qu'au niveau des prestataires.

Les dépenses de fonctionnement consacrées à ces actions et prestations s'élèveront à 44,4 M€ en 2026.

- **Gestion durable de la ressource en eau / Grand cycle de l'eau / GEMAPI/Gestion des risques**

Les dépenses prévues en section de fonctionnement progressent et comprennent les participations aux syndicats « GEMAPI » et de bassins versants notamment pour le financement d'ouvrages de protection. Les hausses vont se poursuivre dans les années à venir. Le montant de la taxe GEMAPI sera inchangé en 2026.

- **Construire un territoire attractif et solidaire**

- **Développement économique**

L'action économique demeure une priorité majeure de la Métropole : développement industriel et tertiaire, création d'entreprises, rénovation de zones existantes, résorption des friches notamment industrielles, collaboration avec HAROPA ou la CCI, soutien à la transition de l'agriculture. La Métropole continuera, en étroite collaboration avec Rouen Normandie Invest (RNI) et Rouen Normandie Aménagement (RNA), à répondre aux besoins des acteurs économiques et de l'enseignement supérieur et de la recherche. La transition écologique, la transition numérique, la modernisation des outils productifs et le positionnement du territoire vers les secteurs d'activité d'avenir seront des thématiques particulièrement présentes dans les projets d'actions prévus pour 2026.

Les dépenses de fonctionnement directes s'élèvent à 5,9 M€ dont 1,1 M€ au titre de la subvention pour RNI et 1,4 M€ pour la régie Rouen Normandie Création.

- Concernant les dispositifs avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui sont mis en œuvre par le biais d'un appel à projet chaque année, la métropole s'engage sur 2026 pour un montant de 0,6 M€ (accompagnement des projets des établissements ESR, soutien aux actions campus et vie étudiante, colloques ou soutien de thèse).

Concernant la transition numérique, la stratégie de la métropole est axée autour de la structuration d'une filière « Good Tech » et l'émergence d'acteurs et de solutions qui permettent de répondre aux enjeux d'une société et d'un territoire responsable, durable et solidaire. Il est proposé d'inscrire les crédits suivants :

- 35 000 € pour la participation au salon VivaTechnology via NWX qui coordonne le stand We Are Normandy, Le salon VivaTechnology est un salon international, dédié à l'innovation et à l'économie numérique, organisé chaque année à Paris. Il rassemble innovateurs, entrepreneurs et investisseurs qui convergent pour découvrir les dernières avancées technologiques.
- 18 000 € sont proposés pour l'adhésion annuelle à l'association Normandie Web Xperts (NWX), fléchés vers le Pôle Métropolitain.
- L'association French Tech Normandie Rouen propose un programme ambitieux pour la French Tech Normandie à Rouen, axé sur quatre grands types d'événements : séminaires et ateliers thématiques, mentorat et coaching, événements de réseautage, et concours. Ces actions visent à maximiser le succès des startups locales en leur offrant un soutien adapté et en favorisant la visibilité et la collaboration au sein de l'écosystème entrepreneurial. Seine Innopolis est mis en avant comme lieu

emblématique pour ces événements. Une attention particulière est accordée au numérique et aux startups. Des partenariats sont conclus avec des experts et des acteurs de l'innovation et du numérique. Des ateliers annuels, des conférences et des événements sont organisés pour sensibiliser les startups à la durabilité et à l'innovation. Des formations sont proposées pour intégrer des pratiques durables dans les modèles d'affaires des startups.

En 2026, il est proposé d'inscrire un budget de 22 000€ pour soutenir l'association French Tech Normandie.

- L'association Latitudes, avec le consortium Alt Impact (composé de l'ADEME, du CNRS et de l'INRIA), porte le projet « communauté sobriété numérique » à destination des acteurs de l'enseignement supérieur. L'objectif de cette communauté est d'accompagner les acteurs de l'enseignement supérieur – en particulier les établissements de formation initiale - à intégrer le sujet de la sobriété numérique dans leurs enseignements, leur politique RSE et notamment leur vie de campus, ainsi que dans l'orientation professionnelle des étudiants.

En 2026, il est proposé d'inscrire un budget de 15 000€ pour soutenir le projet « communauté sobriété numérique ».

- Le « NWX Festival », organisé par l'association Normandie Web Xperts, est un événement annuel consacré à l'innovation et au numérique. Ce festival se déroule à Rouen et attire des entrepreneurs, étudiants, curieux et amateurs intéressés par les technologies émergentes et leur impact sur la société.

En 2026, il est proposé d'inscrire un budget de 5 000€ pour soutenir l'événement.

- « Normandie AI » est une journée dédiée à l'intelligence artificielle (IA) responsable mettant en lumière les innovations, les applications et les enjeux éthiques de l'IA. Cet événement réunit des experts, des chercheurs, des entrepreneurs et des décideurs pour discuter des avancées récentes et des meilleures pratiques dans le domaine.

En 2026, il est proposé d'inscrire un budget de 5 000€ pour soutenir l'événement.

Concernant la transition écologique, la métropole a participé en 2025 au « quatrième salon Empreinte Expo » à destination des acteurs économiques et des collectivités coorganisé avec le Parc Expo dans le cadre d'un contrat avec SO Infinity.

Il est prévu de reconduire ce partenariat en inscrivant au budget 2026 un montant de 20 000€.

En 2026, il est proposé de maintenir le budget alloué, soit 31 000 €, pour la convention de partenariat annuelle avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, qui se traduit par la réalisation d'actions concrètes sur le territoire, notamment les Eco-défis, et vise un développement économique durable et socialement responsable des entreprises artisanales du territoire, et plus largement de l'économie de proximité.

La Métropole versera également une subvention au syndicat mixte de l'aéroport pour 0,6 M€ (montant stable), pour assurer le fonctionnement courant de la plateforme.

○ Tourisme

Le budget tourisme pour l'exercice 2026, en section de fonctionnement, est prévu à hauteur de 3,1 M€.

La Métropole continuera de soutenir fortement sur 2026 Rouen Normandie Tourisme et Congrès (RNTC), qui flétrira notamment des actions autour de la qualité du tourisme. La participation de la Métropole au budget de RNTC s'élève à 2 M€.

Les autres dépenses en fonctionnement concernent le développement du tourisme durable. De plus, des crédits seront inscrits pour réaliser l'entretien des boucles de randonnées, trail et vélo (15 000€).

La métropole adhère à plusieurs associations en lien avec le tourisme et le commerce. Pour 2026, il est notamment prévu les cotisations suivantes :

- Acteurs du Tourisme Durable pour 2 000 €
- France Congrès Evènements pour 10 000 €
- Vélo et territoires pour 3 000 €
- Institut pour la ville et le commerce pour 3 800 €
- Comité d'itinéraire La Seine A Vélo pour 10 000 €.

Dans la poursuite du plan de relance du commerce approuvé en septembre 2021, la Métropole a subventionné plusieurs programmes d'animations commerciales portées par les associations de

commerçants de Rouen, Duclair, Grand Quevilly, Mesnil Esnard et du Pays d'Elbeuf. Ainsi 14 dossiers ont été déposés au titre de ce fonds collectifs. Pour 2026 il est proposé 70 000 € pour ce fonds.

Concernant Cœur de métropole, des dépenses de fonctionnement seront prévues pour l'indemnisation des activités économiques perturbées par les travaux, comme pour les autres chantiers majeurs de la Métropole.

○ Culture

A travers son soutien aux équipements, aux manifestations, aux actions artistiques, culturelles et patrimoniales du territoire, la Métropole Rouen Normandie développe une politique culturelle visant l'accessibilité et la participation des populations à des pratiques artistiques et culturelles variées dans un objectif de cohésion sociale, d'émancipation et de qualité de vie. Elle contribue à la promotion et à la structuration des opérateurs culturels et des artistes. Elle participe également au développement, aux identités et à l'attractivité du territoire.

. Le budget 2026 (culture et musées) s'élève à 14,8 M€. Parmi les principales dépenses, la Métropole versera des contributions pour :

- ✓ La régie du 106 : 1,4 M€
- ✓ La régie des équipements culturels : 1,4 M€,
- ✓ L'EPCC du Cirque Théâtre d'Elbeuf : 1,7 M€,
- ✓ L'EPCC Esadhar (école des beaux-arts) : 1,5 M€,
- ✓ L'EPCC Opéra de Rouen : 2,5 M€,
- ✓ L'Association Normandie Impressionniste : 0,3 M€,

Outre ces contributions, la Métropole participera à de nombreuses manifestations d'actions artistiques, culturelles et patrimoniales sur l'ensemble du territoire. Peuvent notamment être citées parmi les manifestations habituelles le festival « Spring », le festival Seine Urbaine, le Festival Vivacité, Jours de fête mais également de nombreux évènements comme l'édition intermédiaire Normandie Impressionniste ou le projet Pavillon-s Témoins de la chorégraphe E. Vo Dinh.

Enfin concernant le budget 2026, la réunion des Musées métropolitains proposera une offre diversifiée et un programme d'expositions d'envergure nationale. La RMM engagera des actions de médiation à destination de tous les publics pour renforcer la cohésion sociale dans un esprit de promotion des droits culturels. La RMM sera particulièrement attentive à la parité des auteurs dans le cadre des publications autour des expositions et lors des évènements culturels et scientifiques. Des crédits importants sur 2026 sont fléchés pour la mise en œuvre du projet « chantier des collections ». La programmation 2026 et les actions de l'année visent à rendre les collections accessibles au plus grand nombre, à promouvoir la création artistique contemporaine, à susciter la curiosité et l'intérêt autour d'expositions temporaires, dans une approche participative, partenariale et territoriale.

○ Sports et loisirs

Les dépenses relatives aux sports s'élèveront à 10,8 M€ pour l'exercice 2026. Concernant le soutien aux clubs professionnels et associatifs de haut niveau, le montant des participations de la métropole s'élèvera à 7,5 M€ pour 2026. Ces participations concerneront principalement le soutien au sport professionnel et de haut-niveau (soutien aux équipes féminines et masculines d'intérêt métropolitain et soutien aux équipes de sport collectif évoluant dans l'une des trois premières divisions de Championnat de France de leur discipline sportive) dans une démarche collective de dynamisation, de rayonnement et de promotion de l'image de la Métropole. Ces participations concernent 7 disciplines sportives et 16 clubs bénéficiant de la participation de la métropole. Au-delà, le règlement d'aide de la Métropole en matière de politique sportive prévoit un deuxième niveau de soutien financier auquel est éligible toute équipe féminine ou masculine évoluant en championnat senior national amateur, toutes disciplines sportives confondues (à la condition qu'elle soit homologuée par le ministère des Sports et rattachée à une fédération sportive nationale). Environ 40 clubs évoluant sur la Métropole sont soutenus dans ce cadre.

La Métropole est engagée pour soutenir le sport pour les personnes en situation de handicap. Elle dispose de deux dispositifs d'accompagnement : un premier pour aider les clubs à se doter d'équipements et matériels spécifiques favorisant la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap, le second pour soutenir les clubs qui entraînent des athlètes de haut-niveau en situation

de handicap. Ces athlètes contribuent de façon significative au rayonnement de la Métropole et participent régulièrement à des interventions pédagogiques et d'intérêt général.

En 2026, la métropole devra assurer la gestion de la piste d'athlétisme du stade Jean Adret via une convention de gestion confiée à la Ville de Sotteville-lès-Rouen.

A noter que la Métropole soutiendra en particulier et de façon importante les grands événements sportifs suivants : le meeting d'athlétisme de Sotteville-lès-Rouen, le Perche Elite Tour et le tournoi de tennis international féminin du Kindarena. La Métropole versera sa contribution à la régie des équipements sportifs pour 1,8 M€. Cette régie gère l'exploitation du Kindarena et du stade Diochon.

- **Santé, Solidarité, Emploi**

Depuis le début du mandat, les politiques de solidarité et de cohésion sociale portées par la Métropole se sont développées. Les dépenses en matière de santé et d'insertion professionnelle ont été amplifiées avec une attention particulière accordée aux jeunes et aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Elles portent sur des politiques structurelles menées en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), soutien à l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD), clauses sociales, chantiers éducatifs,...), de la santé de la population (soutien aux réseaux de santé, à l'investissement des établissements sanitaires de dimension intercommunale, à l'université de santé), de l'accompagnement des jeunes en difficulté et en risque de marginalisation.

Les dépenses concernant cette thématique sont proposées à hauteur de 8 M€ pour 2026.

La métropole a signé avec l'Etat une convention au titre du Contrat local des solidarités pour la période 2024-2027. Pour l'année 2025, le contrat local des solidarités comporte 27 actions représentant un budget de 943 214 € dont un soutien de l'Etat de 50 % soit 373 099 €.

Ce programme d'actions devrait être développé pour l'année 2026 notamment sur la dimension habitat.

Par ailleurs la métropole a signé avec l'Etat un contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI). Il est mis en œuvre d'octobre 2024 à novembre 2026. Le contrat est financé par l'Etat à hauteur de 88%. Ainsi, pour le précédent contrat, la Métropole a perçu 578 000 € et dépensé 629 767€.

Malgré un contexte défavorable de restriction des budgets de l'Etat consacrés à l'intégration, la Métropole percevra 315 000 € par an pour les 2 années d'exécution de ce nouveau contrat et dépensera 714 575 € dont 84 575 € à la charge de la Métropole (y compris la valorisation du temps passé).

Concernant la politique de la ville, en 2024 la population des quartiers prioritaires a augmenté de 35,6 % alors que les crédits de l'Etat n'ont augmenté que de 7,5 %. En 2025, les crédits de la métropole ont été ajustés à hauteur de l'accroissement de la population des quartiers prioritaires (budget 696 589 €). L'objectif pour 2026 est de maintenir ce niveau d'engagement.

Les projets et actions liés à la lutte contre les discriminations, la prévention spécialisée ou l'égalité femmes / hommes se poursuivront sur 2026.

- **Renforcer la cohésion territoriale**

- **Aménagement durable de l'espace public**

23,9 M€ seront dédiés à l'ensemble de ces prestations.

2026 sera dans la continuité de 2025 avec la priorité donnée à la transition social écologique avec un plan de renaturation du territoire de la métropole : lutte contre les îlots de chaleur, végétalisation, création de corridors écologiques, désimperméabilisation des espaces publics et requalification de la voirie. Des crédits pour des prestations d'entretien des espaces publics sont également prévus. La consommation d'énergie électrique sera maîtrisée dans les pôles de proximité du fait de la pose de leds, et de la poursuite de la politique d'extinction de l'éclairage public qui a fait l'objet d'ajustements avec les communes.

Les dotations aux communes en fonctionnement s'élèvent à 97,9 M€. La Métropole conservera en 2026, les dispositifs de solidarité créés en fonctionnement et en investissement au bénéfice des communes. L'attribution de compensation s'établira à 86,7 M€. La dotation de solidarité communautaire (DSC) s'élèvera à 11 M€. Comme pour 2025, la métropole proposera en 2026 un fonds d'aide à l'aménagement pour les petites communes (FAA) à hauteur de 75 K€ en fonctionnement. Pour rappel, ce dispositif contribue à alléger les charges des communes du territoire de moins de 4 500 habitants en matière d'entretien des bâtiments et des espaces publics non Métropolitains.

- **Assurer une gestion performante des ressources de la Métropole**

- **L'évolution des dépenses de personnel**

En 2025, plusieurs éléments ont impacté la masse salariale dont :

- la revalorisation de la participation employeur à la prévoyance à 7 € (6,50 € en 2024)
- +3 points de cotisation à la CNRACL à compter du 01 janvier 2025, représentant 1,5 M€,
- L'augmentation du taux de cotisation à l'assurance statutaire ATMP (accident de travail et maladies professionnelles),
- Le transfert des agents du "hangar 183" à compter du 01 septembre 2025, (couvert par des transferts financiers de la Ville de Rouen).

Pour 2026, les crédits dédiés aux frais de personnel au regard du chapitre 012 des 4 budgets s'élèveront à 87,9 M€ contre 85,7 M€ en 2025. Il est à noter que l'impact de la mutualisation des DSIs de la Ville de Rouen et de la Métropole, le remboursement des frais de personnel des agents de la Ville de Rouen travaillant pour le pôle de proximité de Rouen ainsi que le remboursement des frais de personnel des agents mis à disposition pour les satellites ont été neutralisés dans cette estimation puisqu'elle fait l'objet d'une contrepartie financière et que la mesure Barnier liée à l'augmentation de la CNRACL a été intégrée. Sur le périmètre des 4 budgets et avec retraitement, l'augmentation de la masse salariale s'élève à 2,56% de BP à BP. La part de la masse salariale hors retraitement représente 16,4 % des dépenses réelles de fonctionnement sur les 4 budgets.

Les évolutions prévisionnelles intègreront notamment :

- L'impact en année pleine du transfert des agents du hangar 183 au 1er septembre 2025,
- L'augmentation de 3 points supplémentaires de la cotisation à la CNRACL, à compter du 1er janvier 2026,
- La revalorisation du régime indemnitaire des agents à statut public (IFSE expérience pour les plus bas salaires),
- La revalorisation de la participation employeur à la prévoyance passant de 7 € à 25 € mensuel minimum.

- **Moyens d'actions de la Métropole**

Au-delà de la gestion des dépenses de personnel, les objectifs en matière de ressources internes, supports des politiques publiques, doivent permettre une optimisation des moyens et viser une simplification administrative. La Métropole Rouen Normandie maintiendra ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cette maîtrise est indispensable afin de dégager un autofinancement durable rendant possible la poursuite du programme pluriannuel d'investissement.

Pleinement inscrite dans l'objectif de transition sociale et écologique la fonction numérique a engagé de nombreux chantiers ces dernières années en s'appuyant sur le Schéma Directeur des Systèmes d'Information 2022-2026 basé sur le numérique au service des citoyens et le numérique responsable, une administration efficiente et un système d'information disponible et sécurisé.

La stratégie numérique s'appuie essentiellement sur la feuille de route Numérique Responsable délibérée fin 2024 et sur le plan de progrès lié à l'obtention du label Numérique Responsable (Institut du Numérique Responsable), obtenu le 13 juin 2025.

Parmi les principaux objectifs pour 2026, nous pouvons citer :

- La sécurité des systèmes d'information : grâce à son responsable de la sécurité des systèmes d'information (SI) et à une politique de sécurité des SI (PSSI) formalisée, la Métropole poursuivra les campagnes de sensibilisation auprès de tous les utilisateurs. Les enjeux de cybersécurité, en particulier, sont extrêmement prégnants,
- La stratégie de convergence des infrastructures de la ville de Rouen et de la métropole sera définie à l'issue d'une étude débutée en septembre 2025 et dont le livrable, une feuille de route de convergence, est attendue au 2e trimestre 2026. Il en résultera notamment des conditions de travail plus efficiente pour les agents mutualisés. De même, une fois les investissements réalisés, les économies liées à la rationalisation et/ou à des optimisations seront constatées,
- La mise en place du nouveau mandat avec des outils permettant la dématérialisation et l'équipement des élus,
- Enfin, un certain nombre de processus métiers seront dématérialisés sur la base des outils de gestion documentaires préexistants avec un effort particulier sur l'intégration plus forte entre les outils : production du document, signature, retour vers l'usager, stockage sécurité (Gestion Electronique de Documents), archivage électronique.

L'année 2026 sera l'année de l'élaboration du nouveau Schéma Directeur des Systèmes d'Information 2027-2030, piloté par les engagements numériques responsables pris dans le cadre du label NR niveau 2, et les nouvelles opportunités d'optimisation et de simplification par de meilleurs outils de pilotage, l'automatisation et la simplification, et le recours à une IA utile, frugale et éthique.

○ Frais Financiers (chapitre 66)

Le montant prévisionnel des frais financiers s'établit à 20,8 M€ contre 14,5 M€ en 2025 du fait des nouveaux emprunts qui subissent la hausse des taux. Selon les anticipations actuelles, le taux moyen des emprunts de la métropole ressortira à 2,46 % au 1^{er} janvier 2026. La Métropole bénéficie d'un encours de dette à taux fixe performant. Ce dernier est de 2,26 % - un coût moyen attractif dans un contexte de taux encore dégradé. Ce socle à taux fixe bénéficie de la stratégie passée de la Métropole de surpondération des indexations fixes.

L'encours à taux variable a progressé depuis l'année passée en passant de 17 % à 22,17 % au 1^{er} janvier 2026. Le coût moyen de l'encours à taux variables s'établit à 3,18 % et il est très performant par rapport au marché actuel. La stratégie de variabilisation de l'encours est opportune et a permis à la Métropole de bénéficier de la politique accommodante de la BCE et de ne pas figer 100 % de ses nouveaux financements sur des taux fixes élevés.

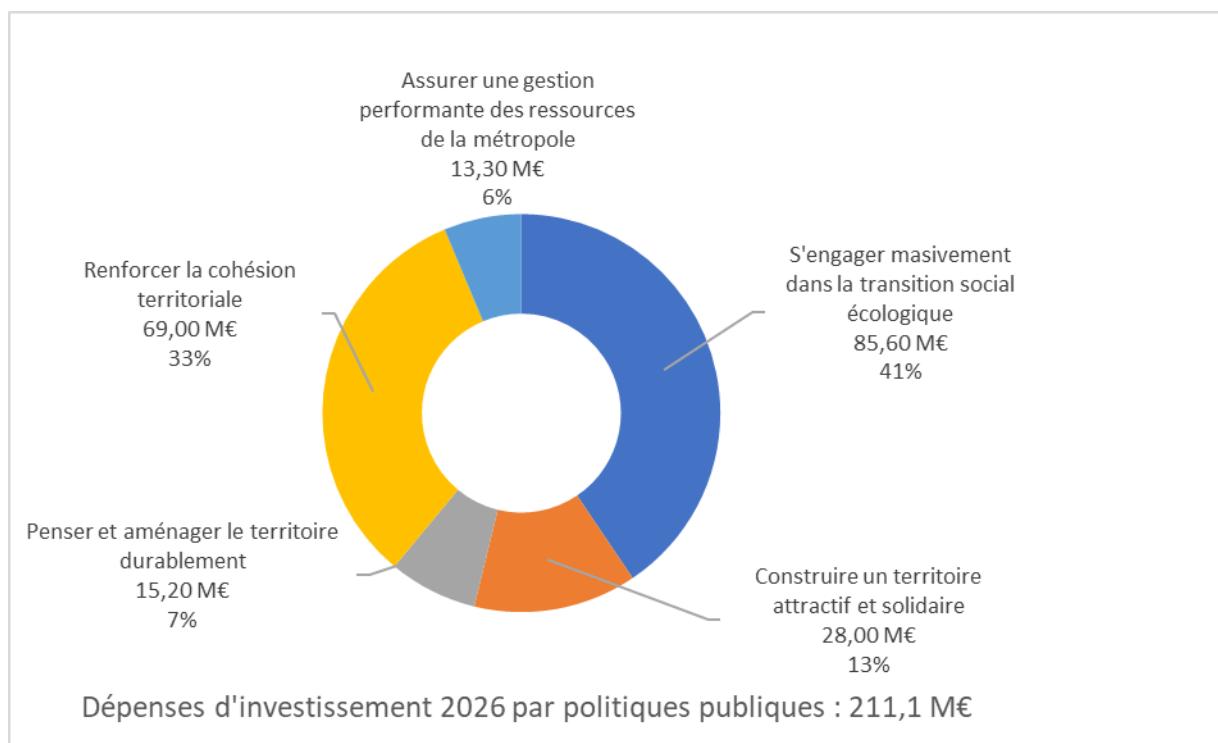
Dépenses et recettes d'investissement

La montée en puissance des politiques d'investissement est un axe stratégique majeur. La métropole, bien qu'impactée par le contexte, dispose de finances saines. C'est ce qui permettra en 2026 de maintenir les ambitions fixées en matière d'investissement. Les actions programmées viseront à poursuivre la réalisation de projets stratégiques pour le territoire et seront principalement axées sur le cadre de vie et les services aux habitants, la transition social-écologique, avec toujours un effort important pour la mobilité durable, l'environnement, le soutien aux communes ou l'attractivité du territoire.

Le programme d'investissement 2026 s'élève à 211,1 M€ (budgets Principal, Transport et déchets ménagers). Il permet de créer un effet de levier pour le développement du territoire. L'exécutif qui sera issu des élections de mars prochain pourra dans un second temps proposer de nouveaux investissements non décidés à ce stade.

Le budget de 211,1 M€ intègre des crédits de paiement (CP) liés à des dépenses d'investissement (AP) à hauteur de 77 %.

Les dépenses d'équipement des 4 budgets de la métropole sont ici présentées par politiques publiques. L'exercice est un peu simplificateur et réducteur car certains investissements soutiennent plusieurs politiques simultanément.



▪ **S'engager massivement dans la transition social-écologique : 85,6 M€**

✓ Mobilité décarbonée pour tous 66,2 M€

L'action de la Métropole dans le domaine des déplacements se poursuit. Au-delà des transports en commun, la Métropole privilégie le développement des modes actifs, entretient un maillage routier efficace et adapté et favorise l'intermodalité par l'amélioration des systèmes d'information à l'usager et par l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire. Grand service public du quotidien, utilisé par des centaines de milliers d'usagers, les transports en commun représentent le premier poste budgétaire de la métropole. Parmi les principales dépenses sur 2026 nous pouvons citer :

➤ Exploitation Transport en commun : 49,3 M€ dont :

- Acquisition de matériels roulants pour renforcer la performance et la sécurité du réseau de transport en commun et travaux en lien avec les acquisitions : 28,5 M€,
- Système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (SAEIV) et billettique : 11,5 M€,
- Amélioration des lignes de bus, accessibilité, ligne T5 : 2 M€,
- GER Ouvrage d'Art : 5 M€
- Gros entretien, renouvellement du métro : 2,1 M€,

➤ Aménagements, travaux et abords des gares et intermodalité : 2,4

- Acquisition et travaux pour les bornes de recharges pour le réseau public pour les véhicules électriques,
- Signalétique,
- Etudes enquête ménage déplacement,
- Déploiement et renouvellement des abribus.

➤ Stationnement : 0,6 M€

- Aménagements dans les parkings en ouvrages
- La politique en faveur du vélo se poursuivra avec la poursuite des travaux de mise en œuvre de plusieurs super connecteurs vélo (liaisons principales traversantes), de multiples pistes cyclables dans les différentes communes, le stationnement des vélos, la mise en place du service de location qui nécessitera à nouveau l'acquisition de VAE et de vélos cargos. Les dépenses sur l'exercice en faveur du vélo proposées au BP s'élèvent à 13,9 M€ :
 - Pistes cyclables : 12,2 M€,
 - Balade du Cailly : 0,6 M€,
 - Vélo station : 1,1 M€.
- ✓ Environnement, biodiversité, agriculture durable : 6,1 M€

La Métropole poursuivra en 2026 ses actions pour améliorer la qualité de l'environnement et réduire son empreinte écologique. Dans ce cadre, sur 2026 de nouvelles actions en faveur de la nature en ville et plus spécifiquement de l'arbre en ville et de la renaturation des espaces urbains viendront compléter les actions déjà engagées sur l'ensemble des sous trames qui composent la trame verte et bleue du territoire (zones humides, pelouses calcicoles, forêts...). Une attention particulière sera également portée au confortement et à la préservation des continuités écologiques avec un travail sur les trames verte, bleue et noire dans le cadre de l'élaboration du SCOT-AEC et la révision du PLUi.

Les principales dépenses sont les suivantes :

- Renaturation dans toutes les communes : 3,9 M€,
- Environnement biodiversité : 0,9 M€,
- Environnement agriculture : 0,3 M€
- Education à l'environnement et jardins partagés : 0,2 M€.

Dans le cadre de la stratégie d'amélioration de la qualité de l'air, incluant la ZFE, des crédits seront proposés pour l'aide à la prime à la reconversion des véhicules à hauteur de 0,3 M€ (CP 2026). Plus de 10,4 M€ ont déjà été versés au titre de ce dispositif et environ 3 500 ménages ont été soutenus dans leur projet de changement de véhicules.

✓ Accélérer et accompagner la transition énergétique : 3,9 M€

Dans le cadre de ses compétences, la Métropole intervient en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie, de lutte contre la pollution de l'air, de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie et de contribution à la transition énergétique, notamment en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments et en favorisant le développement des énergies renouvelables. C'est pourquoi la métropole a décidé de mettre en place plusieurs dispositifs auprès des particuliers pour les aider à faire des économies d'électricité, à participer à la sobriété énergétique et au plan climat.

Ainsi, la Métropole maintiendra en 2026, les subventions à l'achat de kits photovoltaïques ainsi que le financement pour les particuliers en cas de remplacement d'un système de chauffage au bois individuel de type poêle ou insert datant d'avant 2001 et d'un système à foyer ouvert, afin de lutter contre la pollution atmosphérique.

La Métropole poursuivra l'animation du contrat de chaleur renouvelable territorial en vue de faire bénéficier d'aides financières (fonds chaleur de l'ADEME) les porteurs de projets du territoire tels que

des communes, entreprises, bailleurs et copropriétés. Sur la base de l'étude de préfiguration, il est prévu de faire émerger 52 projets en bois énergie, géothermie et solaire dans les prochaines 3 années. En 2026, le Pacte territorial signé avec l'ANAH en 2025 permettra de compléter ces dispositifs de soutien par le financement de l'ingénierie et des travaux des projets de rénovation énergétique des logements.

Parmi les principales dépenses, il est proposé d'inscrire 2 M€ pour le financement d'installations de chaleur renouvelable en gestion déléguée du fonds territorial dans le cadre du contrat de chaleur renouvelable territorial en cours de préparation avec l'ADEME, 0,2 M€ pour le dispositif KITS solaires, 0,6 M€ pour le dispositif fonds air bois et 0,6 M€ pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

✓ Réduction et valorisation de nos déchets : 7,8 M€

Le projet de budget prévoit l'inscription des sommes suivantes :

- 1,2 M€ concerteront le renouvellement de véhicules de la régie vers des carburations propres (électriques) ;
- 1 M€ pour l'installation de colonnes enterrées et semi-enterrées ;
- 4,3 M€ pour les dépenses de pré collecte (dont achat de bacs) ;
- 1,3 M€ pour les déchetteries.

✓ Gestion durable de la ressource en eau, gestion des risques : 1,5 M€

- En 2026, la Métropole va poursuivre ses actions en faveur de la sécurité industrielle, de la culture du risque de la sécurité des populations et de la préparation individuelle et collective aux évènements exceptionnels :
- Les dépenses d'investissement du budget correspondent principalement à la mise en œuvre des actions du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI), qui concernent la connaissance et la culture du risque inondation (0,8 M€).
- Afin de concourir à une meilleure gestion budgétaire, il a été créé une APCP : Travaux Incendie – amélioration de la défense incendie (DECI) qui regroupe les opérations suivantes :
 - Travaux incendie : nouveaux investissements
 - Travaux incendie : mise en conformité de l'existant (0,2 M€)
 - Renouvellement des hydrants (0,3 M€)

Outre ces CP, il a également été prévu 0,5 M€ de CP pour les fonds de concours liés aux travaux effectués par le SDIS (construction de casernes).

▪ Construire un territoire attractif et solidaire : 28 M€

✓ Développement économique et enseignement supérieur :

10,4 M€ sont prévus incluant :

- Les rénovations des parcs d'activités : 1 M€,
- Les travaux de voirie dans les parcs d'activités : 1,2 M€,
- Les aides aux Entreprises (dispositifs Dynamique immobilier et Dynamique locations) : 0,3 M€,
- L'enseignement supérieur et la recherche : 5 M€,
- Les études urbaines et futurs aménagements : 1,8 M€ .

✓ Tourisme, commerce : 3,8 M€ sont proposés dont :

- Cœur de Métropole : 2,6 M€ sont inscrits pour la finalisation des travaux de la rue Beauvoisine, les bornes de la rue Mombret (secteur Beauvoisine), l'avenue de la Marne et la place de la Haute Vieille Tour.
 - Attractivité du cœur Elbeuvien : 0,4 M€,
 - Réhabilitation de l'Office du tourisme : 0,4 M€,
 - Tourisme de randonnée : 0,1 M€,
 - Tourisme fluvial : 0,1 M€.
- ✓ Culture : 7,3 M€ dont :
- Diverses acquisitions pour la réunion des Musées Métropolitains (RMM) : 0,4 M€,
 - Centre de réserve et de conservation pour la préservation des collections de la réunion de la RMM : 3,7 M€ (restauration œuvres chantier des collections 0,9 M€ / travaux pour les réserves musées : 2,8 M€),
 - Pôle muséal Beauvoisine : 1,4 M€,
 - FACIL Culture pour les communes : 0,3 M€,
 - Historial Jeanne d'Arc : 0,3 M€,
 - ESADHaR, aménagement divers : 0,3 M€.
- ✓ Sports, loisirs : 4,6 M€ dont :
- Réhabilitation et équipement du stade Diochon : 0,8 M€,
 - Equipement sportif Rénovation stade Jean Adret : 3 M€
 - Etudes et travaux pour la réalisation d'un équipement de pratiques sportives et de cultures urbaines sur l'Île Lacroix : 0,4 M€,
 - Travaux de rénovation de la patinoire : 0,4 M€.
- ✓ Santé : 1,8 M€

Outre les dépenses de fonctionnement prévues en 2026 pour la mise en œuvre des axes et des objectifs opérationnels définis dans le cadre de la stratégie santé à l'échelle métropolitaine, des dépenses d'investissement sont également inscrites pour cette thématique. En effet, une autorisation de programme (AP) a été votée pour 17 M€ pour investir dans des projets portés par les établissements de santé pivots sur le territoire métropolitain. Les dépenses 2026 concernent principalement le soutien aux établissements hospitaliers dont l'Unité de Soin Longue Durée au CHU de Rouen.

▪ **Penser et aménager le territoire durablement : 15,2 M€**

✓ Grands projets urbains, aménagements 2,1 M€

- Avec Rouen Flaubert, la Métropole porte un projet de reconfiguration du centre de la Métropole et de nouveau rapport à la Seine. Ce projet, dont la mise en œuvre a été confiée à RNA a fait l'objet d'une concertation entre octobre 2020 et juin 2021 afin de revoir certains aspects du projet. Il est emblématique de la volonté de la Métropole pour éviter l'étalement et la localisation des logements et activités au cœur de l'aire urbaine. Le projet Rouen Flaubert, a pour vocation de transformer la frange ouest, d'aménager le canal, la place de la nature et de la biodiversité, les modes de déplacements, les formes urbaines et les équipements publics,

L'année 2025 a été marquée par la livraison des travaux du parc Niki de Saint Phalle destinés à assurer le franchissement des voies ferrées et nécessaires à la mise en service de la ligne T5.

- Parc Naturel Urbain des Bruyères : Cette opération devrait être soldée en 2026, avec le versement du solde de la rémunération dû à la maîtrise d'œuvre et aux reprises de désordres sur les bâtiments suite aux expertises.
- Quartier Nouvelle Gare Seine Cité : en application du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA), un accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère a été conclu pour une durée de 8 ans et un montant de 3,7 M€. A fin de 2025, la participation de la Métropole s'élève à 0,5 M€ et pour 2026 à 0,2 M€ pour enclencher les procédures pré-opérationnelles des aménagements autour de la future gare.

✓ Planification Urbaine : 1 M€

L'Autorisation de Programme SCOT/PLUi inclut, outre l'élaboration du SCot AEC et la révision du PLUi, le financement de la révision du PCAET et l'élaboration de son plan d'actions, le budget concertation des études connexes, l'AMO juridique et d'ordonnancement. Le montant de cette AP reste stable à 4 250 000 €.

Le débat sur les orientations du Plan d'Aménagement Stratégique s'est tenu en début d'année 2025 et le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) a été finalisé. Les mandatements réalisés en 2025, correspondant principalement à la rémunération des différents prestataires et bureaux d'études, devraient atteindre un montant de l'ordre de 1 350 000 € TTC en 2025. Les travaux de révision du SCOT et du PLUi se poursuivront en 2026 pour un montant de dépenses évalué à environ 700 000 € en investissement.

S'agissant des risques « cavités » et « falaises », des compléments d'études sont prévus en 2026, à hauteur de 10 000 € au titre du risque « Falaises » et de 20 000 € au titre du risque « Cavités ». La Métropole poursuivra par ailleurs son abondement au dispositif départemental d'aides versées aux particuliers au titre du risque Cavités. Les besoins estimés au titre de ce dispositif pour 2026 sont estimés à 60 000 €.

✓ Stratégie foncière : 2,7 M€

L'autorisation de programme « Plan d'action Foncière » représente un montant global de 77 000 000 € étalé sur une période de 15 ans.

A la suite de l'approbation en mars 2023 d'un document cadre sur la stratégie foncière métropolitaine, la Métropole a poursuivi en 2025 les actions contribuant à son déploiement opérationnel. La mise en cohérence des conventions d'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPF Normandie) avec la stratégie foncière métropolitaine permet de limiter le volume des acquisitions portées directement par la Métropole.

A fin 2025, le montant des acquisitions en opportunité foncières devrait s'élever à 3 000 000 € (achat de la propriété Duchesne à Amfreville-la-Mi-Voie et du bâtiment des Aubaines à Rouen) et celui des rachats effectués directement auprès de l'EPF Normandie à 1 500 000 €. En 2026, une enveloppe de 2,5 M€ est proposée au budget pour les acquisitions Métropolitaine.

✓ Habitat : 9,4 M€

Le PLH définit les actions à poursuivre ou à engager par la Métropole et ses partenaires pour répondre aux besoins en logements de la population actuelle et future du territoire. Il vise un équilibre dans la répartition des différents types de logements sur le territoire et veille à l'articulation entre la localisation de l'habitat et des emplois en lien avec la desserte en transports en commun.

Le PLH 2020-2025 arrivera à son terme en février 2026. Le Conseil métropolitain du 12 novembre 2024 a décidé le lancement d'un nouveau PLH pour la période 2027-2031 nécessaires à l'élaboration et à l'approbation de ce document, le PLH 2020-2025 a été prorogé pour une durée maximum de deux ans, soit au plus tard jusqu'en février 2028.

Les aides à la production de logements sociaux prévus au titre du PLH sont liées à la programmation de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et aux dossiers de demandes de financements qui sont déposées chaque année.

Les principales dépenses prévues sur l'exercice 2026 sont les suivantes :

- Fonds de concours PNRU commerce : les CP 2026 sont chiffrés à 0,7 M€ afin de soutenir les opérations de restructuration de polarités commerciales en cours sur les quartiers PNRU de Cléon, Petit-Quevilly et Rouen,
- Concession Faucigny à Saint Etienne du Rouvray : les CP 2026 sont chiffrés à 0,5 M€ au titre de la participation d'équilibre versée par la Métropole
- Concession Robespierre à Saint-Etienne du Rouvray : les besoins en CP 2026 sont chiffrés à 0,4 M€,
- Aides aux co- propriétés : 1,2 M€,
- Logement social – réhabilitation du parc social 2024-2025 ; les CP 2026 s'élèvent à 0,4 M€,
- Logement social – production de logement social 2024-2025 ; les CP 2026 sont chiffrés à 0,3M€,
- Pacte territorial : les besoins en CP 2026 s'élèvent à 0,8 M€

En matière de renouvellement urbain, 0,6 M€ seront mobilisés au titre du suivi-animation des OPAH-RU.

Concernant la délégation des aides à la pierre, il est prévu une enveloppe de 3,6 M€ pour 2026.

▪ Renforcer la cohésion territoriale : 69 M€

✓ Voiries, espaces publics : 64 M€

La compétence voirie fait de la Métropole le premier opérateur de réseaux sur son territoire. Ce positionnement permet d'améliorer la qualité des espaces dédiés à tous les modes de circulation tout en maîtrisant les budgets.

En 2026, la Métropole poursuivra le Plan Pluriannuel d'Investissement allant de 2022 à 2026 avec des « enveloppes par pôle prenant en compte, en lien avec les maires, l'étude du CEREMA sur l'état des voiries, la poursuite de la modernisation de l'éclairage public, le développement des mobilités douces, la renaturation et la qualité et la sécurité de l'espace public. Elle poursuivra ses efforts sur la requalification des voiries des parcs d'activités économiques et intégrera dans les projets nouveaux les réflexions sur les mobilités actives. Toutes les opérations de voirie ou de requalification des espaces publics intégreront un volet performance énergétique de l'éclairage public, notamment par le remplacement systématique des sources énergivores par un éclairage de type LED.

Les principales dépenses sur 2026 sont réparties de la manière suivante :

- Audits et travaux concernant les ouvrages d'Art : 8,9 M€, dont les travaux du pont Corneille pour 6,2 M et 2,5 M€ pour des travaux divers de mise en sécurité.
- Travaux de voirie, d'espaces publics : 43,4 M€ dont :
 - Projets de territoires : 7,8 M€,
 - Travaux de voirie : 24,1 M€,
 - Rénovation de l'éclairage public dans les 5 pôles : 7,3 M€ (dont contrat d'intrating avec la Banque des Territoires 2 M€).
- Renouvellement Urbain : 11,8 M€,
 - Projets ANRU : 11 M€ à Darnétal, Cléon, Elbeuf, Oissel, Petit Quevilly, Saint Etienne du Rouvray, Canteleu

- FSIC ANRU : 0,7 M€.

✓ Accueil des citoyens français itinérants : 0,7 M€

- Construction nouvelles aires : 0,4 M€
- Etudes : 0,3 M€

A noter l'ouverture de la nouvelle aire à côté du Parc des expositions.

✓ Dotations des communes : 4,3 M€

- Fonds d'aide aux communes pour l'investissement local (FACIL) : 0,4 M€ pour le FACIL culture et 2,6 M€ pour le FACIL « hors culture »,
- Fonds d'aide aux communes de moins de 4500 habitants : 0,5 M€,
- Fonds de concours pour les piscines communales (FAGIP) : 0,6 M€,

▪ Assurer une gestion performante et sécurisée des ressources de la Métropole : 13,3 M€

La modernisation des fonctions support ayant pour objectif de simplifier et optimiser la gestion des moyens afin de rendre un service de qualité à nos usagers, est plus que jamais nécessaire. Pour cela, toutes les directions transversales de la métropole sont mobilisées pour améliorer et rationaliser leur activité et trouver des économies en fonctionnement. Ce chapitre regroupe les dépenses liées à l'entretien des bâtiments, à la transition numérique et les moyens des services. Les projets de dématérialisation et de transition numérique menés par la Métropole se poursuivront et s'accentueront en 2026. La Métropole a d'ores et déjà fait le choix de passer à 100% de papier recyclé et les services reprographies travaillent à des solutions techniques afin de réduire voire d'éliminer à terme l'usage de produits plastiques dans les réalisations.

En 2026, le PLF prévoit à ce stade une année blanche pour la récupération du FCTVA en investissement. Ainsi la métropole ne percevrait qu'en 2027 le FCTVA lié aux dépenses d'investissement de l'exercice 2026, ce qui augmenterait artificiellement l'endettement 2026 au bénéfice de l'Etat. La métropole poursuit l'optimisation de ses ressources en assurant une veille permanente dans la recherche de financements autres que la fiscalité. Ainsi de nombreux partenariats accompagnent les projets de la Métropole.

- L'Etat :

Avec la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), l'Etat a soutenu des actions portant principalement sur le développement de la mobilité durable et la transition écologique. Aucun dossier DSIL n'a été retenu en 2023 et 2024 sur les 6 demandes déposées. Pour 2025, 3 dossiers ont été déposés et un a été retenu : la réalisation de la voie verte Duclair/Villers-Ecalles bénéficie d'une subvention de 846 290 €.

Signé en juillet 2021 entre l'Etat, le Havre Seine Métropole et la Métropole Rouen Normandie, le Contrat de Relance et de Transition Ecologique reflète l'ambition écologique de ces deux territoires de l'Axe Seine et la déclinaison opérationnelle par action jusqu'en 2026. Un avenant a été signé fin 2022.

Outre la DSIL, la Métropole a répondu à de nombreux appels à projets afin d'optimiser le financement de ses investissements :

- AAP fonds de mobilité active : une opération est encore en cours sur l'AAP 2023 pour la liaison Franqueville-Saint-Pierre / Saint-Léger-du Bourg-Denis (subvention de 715 516 €).
L'Etat a mis fin à ce fonds en 2024, les projets d'aménagements cyclables étant désormais subventionnés par le fonds vert.

- AMI « réalisation des aménagements cyclables inscrits au schéma national ou régional des véloroutes » dans le cadre du volet mobilités du CPER : un dossier a été déposé auprès de l'Etat pour

la section Seine à vélo Belbeuf/Tourville la Rivière. Un financement à hauteur de 1,7 M€ pourrait être obtenu,

- La Métropole, les communes de Duclair et du Trait ont été lauréates de l'appel à projets Petites Villes de Demain (PVD) dont la mise en œuvre est pleinement effective. Une demande de financement de l'Etat pour le poste de chef de projet PVD à hauteur de 58 035 € a été formulée en 2025, représentant 75% du coût du poste. La reconduction du programme PVD après 2026 n'est pas confirmée,
- La réalisation de la ligne T5 bénéficie d'un financement de 3 180 000 € dans le cadre de l'appel à projets TCSP. 2 M€ ont été perçus à ce jour et le solde sera sollicité fin 2025,
- Par ailleurs, un montant de subventions de 9,7 M€ a été contractualisé avec la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre d'Ecocité du Programme d'Investissement d'Avenir – Ville de Demain, en cours depuis 2013. Plus de 85% des subventions ont d'ores et déjà été perçues,
- Une aide de l'ADEME de 8,7 M€ qui s'inscrit dans le Plan de Relance et financé par des fonds européens pour l'acquisition de 76 bus électriques (marché Ebusco) a été obtenue,
- Fonds Vert : nouveau fonds mis en place début 2023. Sur les années 2023/2024, 35 dossiers ont été retenus pour un montant Fonds Vert de 21,93 M€ (aménagements cyclables, P+R, covoiturage, Lovélo, rénovation énergétique Couperin, éclairage public...). Une subvention de 2,89 M€ a également été attribuée au projet de dépollution de la friche Orgachim sur Seine Sud en copartage avec l'EPFN. Une subvention de 1,096 M€ pour la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets sur le territoire de la Métropole, via la Fonds économie circulaire de l'ADEME, a également été obtenue.

En 2025, 14 dossiers ont été déposés, 3 dossiers ont été retenus pour un montant Fonds Vert de près de 1,68 M€ à ce jour (2 dossiers d'aménagements cyclables : balade du Cailly et Canteleu/Saint Martin, et un dossier PCAET : achats de 2 BOM électriques, aménagement de la place de la Haute vieille tour, et aménagement de la rue Saint Sever).

Il est à noter que le dispositif Fonds vert ZFE sur lequel de nombreux financements avaient pu être obtenus en 2023 et 2024 a été supprimé en 2025. Ce qui laisse craindre la disparition du dispositif sur 2026.

De manière générale, compte tenu du contexte budgétaire national, les enveloppes liées aux financements au titre du Fonds vert et de la DSIL vont largement diminuer voire être quasi abandonnés pour les grandes collectivités. Cela reflète une incohérence entre les discours de l'Etat sur la transition social-écologique et la lutte contre le réchauffement climatique et leur financement. A l'échelle nationale, le fonds vert passerait de 2 Md€ par an à l'origine à 500 M€ en 2026. Il serait donc divisé par quatre.

- L'Europe :

Programme FEDER 2021-2027 : le MAAS est financé à hauteur de 2,2 M€, l'opération sera soldée d'ici la fin d'année.

Une subvention FEDER de 1,5 M€ a été obtenue pour la création d'une aire de glisse urbaine sur l'ancienne friche Océade.

Le parc Camille Claudel sur Rouen Flaubert, inauguré en 2025, et les jardins Marais Marinox sur la zone Rouen Innovation Santé, portés par Rouen Normandie Aménagement bénéficient chacun de 1M€ de FEDER.

Le poste de chargé de mission prévention santé bénéficie d'une subvention FEDER de 200 521,36 €. Un dossier a également été déposé sur l'AAP FEDER relatif aux pôles d'échanges multimodaux aux abords des gares pour la ligne de Malaunay-Le Houlme. Le projet a été sélectionné mais son financement dépendra du calendrier de réalisation de l'opération.

Des demandes FEDER ont également été formulées pour Beauvoisine et pour la réhabilitation de l'Office de Tourisme (phase 2). D'autres demandes devraient être déposées d'ici fin 2025 sur l'AAP « aménagement des espaces publics de demain ».

- Référent Task Force UE : depuis 2017, la Métropole est engagée dans une Task Force normande auprès de l'Union Européenne. Elle finance avec Le Havre Seine Métropole, Caen La Mer, la Communauté d'Agglomération Seine Eure et la Communauté d'Agglomération du Cotentin un poste de chargé de mission « Agglo » à l'Antenne de la Région Normandie à Bruxelles. L'objectif de ce partenariat : recherche de financements UE en lien avec les projets métropolitains, soutien dans le montage des dossiers de candidature, mise en réseau avec des partenaires de l'UE. Le service politiques contractuelles assure quotidiennement le lien entre l'Antenne et les services opérationnels, notamment en relayant l'information sur les futurs AAP UE auprès des services concernés. Ce partenariat se poursuivra sur la période 2025-2027 avec le financement du poste du chargé de mission Agglo à hauteur de 11 000 €/an.

- La Métropole a candidaté à l'appel à projets Réseaux de transition Urbact. Cette démarche s'inscrit dans la continuité de la labellisation « bonnes pratiques » Urbact obtenue pour la démarche de concertation innovante mise en place sur le parc urbain des Bruyères, de la conception à la mise en vie du site. Cette labellisation a permis un rapprochement avec la ville tchèque d'Ostrava, également labellisée. Celle-ci propose la création d'un réseau Urbact « We Create Space » afin de transférer sa bonne pratique à 6 autres partenaires européens dont la Métropole. La bonne pratique d'Ostrava consiste à permettre aux habitants de concevoir/réaliser un projet dans l'espace public selon les principes suivants : choix des projets par un comité d'experts, budget délégué aux habitants pour la mise en œuvre du projet, projet réalisé par les habitants eux-mêmes et suivi de l'installation par les habitants pendant au moins 2 ans. Cette démarche permet d'engager la population dans la réalisation de l'espace public en allant plus loin que les budgets participatifs. Le partenariat avec Ostrava permettrait ainsi d'avancer concrètement sur la bonne appropriation de l'espace public par les citoyens en testant et adaptant une bonne pratique qui a fait ses preuves, tout en bénéficiant de l'accompagnement d'un expert dédié au réseau.

Le programme s'inscrit sur une durée de 30 mois – du 1er novembre 2025 au 30 avril 2028.

Le coût prévisionnel pour la Métropole serait de 88 380 €, sur lesquels une participation de 61 866 € est attendue au titre du FEDER.

- Les partenaires locaux :

Contrat de Métropole avec la Région : conclu de 2014 à 2022, il comporte 59 projets pour un financement global de 131,88 M€. 113,86 M€ sont engagés, soit un taux d'engagement de 86,34 % dont 92,8 M€ perçus, soit un taux d'encaissement de 82 %. Les dernières subventions devraient être soldées en 2026.

Contrat Région 2023-2027 : 37 projets sont inscrits au contrat pour un coût total de 253 879 279 € HT. Les financements régionaux attendus sur la période 2023-2027 s'élèvent à 49 260 929 € dont 26 394 615 € pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine.

Initialement prévu à 60 M€, la Région avait réduit son engagement dans le projet finalement adopté à la suite du PLF 2025. L'année 2026 verra la mise en œuvre opérationnelle du contrat avec l'engagement des opérations déjà démarrées.

Contrat de développement métropolitain avec le Département : conclu de 2015 à 2022, il portait sur 14 opérations pour un montant de subvention de 29,70 M€. 27,84 M€ ont été engagés, soit un taux d'engagement de 93,74 % et les encaissements atteignent 27,31 M€, soit un taux d'encaissement de 98 %. Toutes les opérations sont soldées.

Contrat territorial de développement avec le Département 2023-2027 : 13 projets sont inscrits à ce contrat pour un coût total de 174 915 399 € HT dont 6 projets sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine et 7 projets sous maîtrise d'ouvrage communale. Les financements au titre du FDADT attendus sur la période 2023-2027 s'élèvent à 22 839 791 €. Une enveloppe éco-mobilité de 4,75 M€ dédiée à la décarbonation de la flotte de bus complète les financements départementaux prévus au contrat pour cette opération. Le montant total des opérations financées par le Département au titre de 2023- 2027 s'élève donc à 27,6 M€, dont 20,45 M€ pour les opérations sous MO MRN. Le contrat a été signé le 28 avril 2025. Les premières opérations ont été engagées fin 2025 pour un montant de 4 M€.

Département, crédits de droit commun : 4 projets en cours ont bénéficié de crédits de droit commun pour un total de 1,03 M€ en 2025 (hors écomobilité) – voie verte Duclair-Villers Ecalles, traversée de Duclair (Seine à vélo), voie verte à Grand Couronne, et réhabilitation énergétique du bâtiment Couperin (régie de l'eau).

En 2026, des demandes devraient être déposées pour la rénovation de la piste d'athlétisme du stade Jean Adret à Sotteville-lès-Rouen, la liaison cyclable Belbeuf-Tourville dans le cadre de «la Seine à vélo » et pour la 2ème phase de la réhabilitation de l'office de tourisme de Rouen.

III – Régie de l'Assainissement

Les recettes de fonctionnement du budget de l'assainissement s'élèvent à 51,4 contre 44,2 M€ en 2025. Il est à noter que l'augmentation des recettes 2026 est d'une part le reflet de « l'impact en année pleine de l'évolution des tarifs décidée en décembre 2024 (en lien avec la refonte tarifaire de l'Agence de l'Eau) et l'ajustement des recettes constatées au CFU 2024.

De plus, les remboursements d'avoir sur les factures d'eau ainsi que les nouvelles redevances (redevances de performance assainissement) mises en place par l'Agence de l'Eau en 2025 ont un impact sur les dépenses et les recettes de fonctionnement par des jeux d'écritures qui augmentent les crédits tant en dépenses qu'en recettes.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 39,6 M€ contre 33,9 M€ en 2025 principalement liées aux nouvelles redevances.

La CAF brute s'établirait à 11,9 M€ dans ce projet de BP 2026 contre 10,5 M€ en 2025.

Les nouvelles dépenses programmées en investissement pour 2026 sont en augmentation par rapport à 2025 et s'établissent à 21,9 M€ contre 18,5 M€. Elles concernent principalement :

- La poursuite des travaux nécessaires pour atteindre les objectifs de réduction des rejets directs dans les milieux naturels avec notamment la création de bassins de rétention (travaux de bassin de stockage à Cléon), le redimensionnement des réseaux et les travaux de mise en conformité des stations d'épuration,
- Des travaux de renouvellement / réhabilitation de conduites pour environ 7 M€, en coordination avec les travaux d'aménagement de la Métropole,
- Divers travaux d'entretien / réhabilitation et de renouvellement des équipements des stations de traitement et postes de refoulement (dont 2,5 M€ pour la STEP Emeraude),
- La poursuite des études directrices sur les systèmes d'assainissement de la Métropole : mise à jour du Schéma Directeur Emeraude, lancement des études de maîtrise d'œuvre sur la création du Bassin Pasteur à Rouen (ouvrage régulateur majeur pour contribuer à la conformité du système Emeraude), sur la sécurisation du franchissement de la Seine et sur l'achèvement du doublement de l'émissaire vers la STEP Emeraude en rive gauche, poursuite des études nécessaires à la mise en conformité progressive des stations d'épuration (Boos...).
- Le renouvellement d'une partie de la flotte technique des véhicules (100% électriques) pour 0,7 M€.

Les recettes d'investissement prévisionnelles concernent des subventions de l'Agence de l'Eau pour :

- La mise en conformité du système de collecte Émeraude avec une subvention estimée à 40 %, représentant un montant de 1,3 M€.
- La reconstruction de la station d'épuration de Yainville (taux de subvention de 30 %, soit 0,5 M€).
- Le schéma directeur assainissement et le zonage pluvial pour 0,6 M€.

L'encours de dette prévisionnel au 31/12/2026 s'établirait à 19,3 M€ pour ce budget et la capacité de désendettement à fin 2026 à 1,63 années (contre 2,02 années au BP 2025).

IV – Régie de l'Eau

En fonctionnement, les recettes progressent par rapport au BP 2025 (99,7 M€ contre 91,8 M€). La hausse des recettes s'explique d'une part par l'ajustement des recettes constatées au CFU 2024 et par les discussions tarifaires de 2024. Les dépenses de fonctionnement augmentent de 7,28 % soit un montant prévisionnel inscrit de 81,3 M€. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation les remboursements d'avoir sur les factures d'eau ainsi que les nouvelles redevances (redevances de performance assainissement) mises en place par l'Agence de l'Eau en 2025. Cela impacte les dépenses et les recettes de fonctionnement par des jeux d'écritures qui augmentent « artificiellement » les crédits tant en dépenses qu'en recettes.

Le budget intègre par ailleurs les aides pour les familles les plus modestes afin de lutter contre la précarité hydrique.

La CAF brute qui en découle s'établirait à 18,4 M€ dans ce projet de BP 2026, soit une augmentation de 15 % par rapport au BP 2025.

Les dépenses programmées en investissement pour 2026 s'établissent à 30,1 M€. Parmi ces propositions, nous pouvons citer :

- Le renouvellement et le redimensionnement des réseaux (pour un montant d'environ 12,7 M€), en coordination avec les travaux de voirie ou d'infrastructures nécessaires au développement de la Métropole et en intégrant un objectif de renouvellement moyen adapté (1% par an). Une partie de ce renouvellement concerne le remplacement des conduites en PVC antérieures à 1980.
- Des travaux de sécurisation de la production et d'alimentation en eau potable (montant d'environ 4 M€) : mise à niveau des traitements (charbon actif) sur les usines de la Chapelle (Saint Etienne du Rouvray) et de Carville (Darnétal), lancement des travaux de réhabilitation de l'Unité de Traitement Eau Potable du Mont Duve (Saint-Aubin-lès-Elbeuf),
- Divers travaux de réhabilitation de réservoirs (500k€),
- Le renouvellement d'une partie de la flotte de véhicules techniques et utilitaires (en 100% électrique) pour 1,4 M€ en 2026,
- Sur le plan des études, la poursuite du schéma directeur eau potable et du plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) lancée en 2025.

Ces dépenses sont financées par l'autofinancement, des subventions pour 2 M€ et par un emprunt prévisionnel de 12,3 M€.

L'encours de dette prévisionnel au 31/12/2026 s'établirait à 40,1 M€ et la capacité de désendettement à fin 2026 à 2,2 années (contre 2,98 années au BP 2025).

V – Régie Rouen Normandie Crédit

Le budget 2026 de la régie Rouen Normandie Crédit présente une CAF Brute de 559 996 €.

Ces dernières années, la Métropole a développé une chaîne immobilière complète de l'incubateur à l'hôtel d'entreprises pour favoriser la création puis consolider et pérenniser les entreprises sur le territoire. L'évolution de l'offre d'accompagnement de l'équipe au sein de Rouen Normandie Crédit permet de proposer une offre globale complète et complémentaire pour offrir à chaque porteur de projet la solution la plus efficiente.

L'accompagnement à la création est complété par une offre d'hébergement qui propose aux porteurs de projet un parcours résidentiel adapté et progressif au sein des pépinières et hôtels d'entreprises du réseau RNC. Pour 2026, le Réseau Rouen Normandie Crédit doit poursuivre son action sur le territoire en tant qu'acteur de la création d'entreprises et valoriser l'expertise et la qualité de l'accompagnement proposé aux porteurs de projets.

Le défi majeur pour notre réseau consiste à stimuler le développement économique en favorisant l'émergence de nouvelles entreprises et en répondant à leurs besoins. Cela implique de repenser l'organisation du travail pour maintenir la compétitivité face aux évolutions futures et aux nouveaux besoins qui se dessinent avec une stratégie tournée vers la transition social écologique.

Aucune entreprise n'échappe aujourd'hui aux bouleversements de l'économie en pleines mutations. Nous devons nous mobiliser dans des secteurs spécifiques pour orienter l'innovation, notamment dans une perspective de transition écologique, mais aussi dans des projets engagés sur des technologies et des produits stratégiques (microélectronique, domaine de la santé par exemple).

C'est dans cette perspective que le réseau Rouen Normandie Crédit s'engage à mobiliser les compétences nécessaires pour accompagner l'évolution de nos entreprises.

Ainsi le Réseau Rouen Normandie Crédit lance de nouveaux projets :

- Celui initié dans le cadre de la stratégie numérique responsable, plus éthique, durable et inclusif qui permettra de positionner INNOPOLIS comme lieu de référence de la tech mais également du numérique responsable avec le développement d'un éco système engagé pour accompagner les entreprises ;
- La refonte de notre offre de service autour d'un nouveau contrat de prestation de services plus engageant sur la qualité de notre accompagnement personnalisé sur 4 années maximum mais également pour les chefs d'entreprises le suivi et l'intégration du volet RSE dans notre offre d'accompagnement ;
- Se réinterroger sur la nécessité de conserver un patrimoine immobilier aussi important pour accomplir notre mission de service public ;
- Rendre attractive et visible notre action sur le territoire.

Au 30 Septembre 2025, 34 entreprises étaient hébergées et accompagnées dans les 5 pépinières et 83 en hôtel d'entreprises représentant 834 personnes.

La prévision de la facturation des entreprises hébergées en pépinière est en baisse prévisionnelle de 8 % entre 2025 et 2026. Sur le site de Biopolis III, la libération des locaux de la Société ROBOCATH a été anticipé et il a été tenu compte de la tendance des entreprises à baisser leurs surfaces occupées sur plusieurs sites en hôtel.

Les dépenses de fonctionnement 2026 restent stables par rapport à 2025 (2,5 M€) :

- Taxe foncière : 0,3 M€,
- Autres charges de gestions courantes : 1,6 M€,
- Frais de personnel : 0,6 M€.

Concernant les dépenses d'investissement, les crédits s'élèvent à 0,6 M€ pour l'ensemble des sites.

Le budget 2026 de la régie s'équilibre par une subvention du budget principal de 1,4 M€ qui reste stable par rapport à 2025.

IV – Régie Publique de l'énergie calorifique (réseaux de chaleur)

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les nouvelles compétences de la Métropole comprennent les concessions de distribution d'électricité et de gaz ainsi que la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbain. Ce budget couvre l'activité des réseaux de chaleur de la Métropole exploités en régie, avec le cas échéant des contrats de prestations.

La CAF brute prévisionnelle pour 2026 passe à 2,3 M€, contre 1,5 M€ pour le BP 2025.

De BP à BP, les prévisions des dépenses de fonctionnement sont en baisse (-2,98 % par rapport à l'exercice 2025) principalement du fait de la baisse des rachats de CO2 alors que les recettes sont en augmentation de 6,89 % (8,3 M€ contre 7,7 M€ en 2025) en raison de la hausse des ventes.

Les dépenses d'investissement 2026 (3,2 M€) correspondent principalement :

- Aux travaux de réseaux rive gauche (essentiellement à Sotteville- lès- Rouen),
- Aux travaux de réseaux à Cléon et à Saint- Aubin- les- Elbeuf (essentiellement sur la RD7 et la rue des Feugrais),
- Aux travaux d'extension de divers réseaux (essentiellement pour le raccordement de TRIADIS au RCU Flaubert et la poursuite de l'extension Saint Julien à Petit Quevilly,
- Aux travaux des îlots à Sotteville-lès Rouen (poursuite des travaux débutés en 2025).

V – CONSOLIDATION DES 8 BUDGETS

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le



ID : 076-200023414-20251215-C2025_0712-BF

Cette présentation du budget primitif 2026 s'inscrit dans une volonté affirmée de préservation de la stabilité fiscale, en réalisant des efforts très importants sur la globalité des dépenses de fonctionnement tout en maintenant un niveau élevé d'investissement, moteur de croissance et créateur d'emplois sur notre territoire métropolitain. En effet, le contexte des décisions nationales doit renforcer l'optimisation et l'adaptation des dépenses de fonctionnement dans un souci de sobriété pour permettre à la métropole de conserver des marges de manœuvre qui, même limitées sur 2026, répondront aux ambitions d'une politique d'investissement de haut niveau.

Au regard du budget prévisionnel 2026 :

- La CAF Brute s'établirait à 88,4 M€ pour les 8 budgets consolidés (81 M€ au BP 2025),
- Les dépenses d'investissement de la Métropole atteindraient 267 M€ (contre 372 M€ au BP 2025),
- La capacité de désendettement théorique (plafond) s'établirait à 9,53 années (10,14 au BP 2025).

Ces chiffres sont doublement prudents :

- Ils sont des prévisionnels du BP ; les ratios financiers des CFU de la Métropole sont meilleurs que ceux du BP ;
- Ils intègrent la quasi-totalité des mesures du PLF qui reste en débat.

En annexe 1 : Tableaux de synthèse des dépenses et recettes réelles du projet de BP 2026 (Fonctionnement et investissement)

BUDGET PRIMITIF 2026

Synthèse Budgétaire consolidée des 3 budgets Budget Principal, des Transports et des Déchets Ménagers

	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	570 127 097,66	554 505 506,00	597 220 946,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	495 592 336,29	502 241 994,00	541 910 317,00
CAF Brute (c=a - b)	74 534 761,37	52 263 512,00	55 310 629,00
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	45 304 925,84	46 972 408,00	52 834 200,00
CAF Nette (e= c-d)	29 229 835,53	5 291 104,00	2 476 429,00
Dépenses Investissement (hors dette) (f)*	262 502 232,65	315 387 320,00	211 136 580,00
Recettes Investissement (hors dette) (g)*	60 313 038,02	87 271 006,00	63 238 543,00
Avance SOMETRAR (g')	5 336 000,00	6 098 000,00	0,00
Remboursement de l'avance du budget de l'eau		0,00	
Mobilisation d'emprunts (h = f-g-e)	144 061 000,00	216 727 210,00	145 421 608,00

* Dont ZAE

EVOLUTION THEORIQUE DE LA DETTE BUDGETAIRE (hors reports et trésorerie)		
Encours au 01/01/2025		564 243 171,28
En-cours au 01/01/2026 (i)		678 066 943,00
En-cours théorique au 31/12/2026 (j = i + h - d)		770 654 351,00
En-cours dette / CAF brute théorique (k = j / c)	7,57	14
		13,93

BUDGET PRIMITIF 2026
Synthèse Budgétaire Régie de L'assainissement
Budget Assainissement

	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Total recettes réelles de fonctionnement (a)	51 385 082,92	44 426 171,00	51 413 893,00
Total dépenses réelles de fonctionnement (b)	36 577 872,95	33 970 896,00	39 552 791,00
CAF Brute (c=a - b)	14 807 209,97	10 455 275,00	11 861 102,00
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	3 153 162,22	1 867 400,00	1 767 600,00
CAF Nette (e = c - d)	11 654 047,75	8 587 875,00	10 093 502,00
Dépenses investissement (hors dette) (f)	16 224 889,97	18 504 793,00	21 906 800,00
Recettes investissement (hors dette) (g)	515 974,79	315 000,00	2 337 712,00
Mobilisation d'emprunts (h = f - g - e)	128 128,00	9 601 918,00	9 475 586,00

EVOLUTION THEORIQUE DE LA DETTE BUDGETAIRE (hors reports et trésorerie)			
Encours au 01/01/2025			13 422 050,07
En-cours au 01/01/2026 (i)			11 588 142,00
En-cours théorique au 31/12/2026 (j = i + h - d)			19 296 128,00
En-cours dette / CAF brute théorique (k = j / c)	0,91	2,02	1,63

BUDGET PRIMITIF 2026
Synthèse Budgétaire Régie de l'Eau
Budget Eau

	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	91 935 456,44	91 792 159,00	99 731 595,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	74 187 958,86	75 812 755,00	81 332 721,00
CAF Brute (c=a - b)	17 747 497,58	15 979 404,00	18 398 874,00
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	4 428 662,52	2 575 600,00	2 908 600,00
CAF Nette (e= c-d+d')	13 318 835,06	13 403 804,00	15 490 274,00
Dépenses Investissement (hors dette) (f)*	23 279 203,82	31 184 755,00	30 289 061,00
Recettes Investissement (hors dette) (g)*	1 473 514,12	1 001 500,00	2 017 500,00
Mobilisation d'emprunts (h = f-g-e)	10 000 000,00	16 779 451,00	12 781 287,00

EVOLUTION THEORIQUE DE LA DETTE BUDGETAIRE (hors reports et trésorerie)			
Encours au 01/01/2025			33 481 715,35
En-cours au 01/01/2026 (i)			30 927 603,00
En-cours théorique au 31/12/2026 (j = i + h - d)			40 800 290,00
En -cours dette/ CAF brute théorique (k = j/c)	1,89	2,98	2,22

BUDGET PRIMITIF 2026
Synthèse Budgétaire
Régie Rouen Normandie Création

	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	2 868 208,44	3 255 820,00	3 097 806,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	2 416 523,97	2 571 101,00	2 537 810,00
CAF Brute (c=a - b)	451 684,47	684 719,00	559 996,00
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	0,00	0,00	0,00
CAF Nette (e= c-d+d')	451 684,47	684 719,00	559 996,00
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	578 063,41	704 719,00	579 996,00
Recettes Investissement (hors dette) (g)	11 139,60	20 000,00	20 000,00
Mobilisation d'emprunts (h = f-g-e)	0,00	0,00	0,00

Subvention MRN 2022 1 457 621€ / 2023 256 090€ / 2024 974 403€ / BP 2025 1 380 710€ / BP 2026 1 399 318€

EVOLUTION THEORIQUE DE LA DETTE BUDGETAIRE (hors reports et trésorerie)			
Encours au 01/01/2025			0,00
En-cours au 01/01/2026 (i)			0,00
En-cours théorique au 31/12/2026 (j = i + h - d)			0,00
En -cours dette/ CAF brute théorique (k = j/c)	0	0	0,00

BUDGET PRIMITIF 2026
Synthèse Budgétaire
Régie Publique de l'Energie Calorifique

	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	8 048 181,77	7 746 000,00	8 279 750,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	4 600 072,00	6 153 653,00	5 970 001,00
CAF Brute (c=a - b)	3 448 109,77	1 592 347,00	2 309 749,00
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	906 250,00	875 000,00	875 000,00
CAF Nette (e= c-d+d')	2 541 859,77	717 347,00	1 434 749,00
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	2 104 069,18	6 482 500,00	3 187 500,00
Recettes Investissement (hors dette) (g)	1 889 084,39	180 113,00	1 600 000,00
Mobilisation d'emprunts (h = f-g-e)	0,00	5 585 040,00	152 751,00

EVOLUTION THEORIQUE DE LA DETTE BUDGETAIRE (hors reports et trésorerie)		
Encours au 01/01/2025		13 750 000,00
En-cours au 01/01/2026 (i)		12 875 000,00
En-cours théorique au 31/12/2026 (j = i + h - d)		12 152 751,00
En -cours dette/ CAF brute théorique (k = j/c)	3,99	11,59
		5,26

BUDGET PRIMITIF 2026
Synthèse Budgétaire Générale
Consolidation des Régies

	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	154 236 929,57	147 220 150,00	162 523 044,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	117 782 427,78	118 508 405,00	129 393 323,00
CAF Brute (c=a - b)	36 454 501,79	28 711 745,00	33 129 721,00
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	8 488 074,74	5 318 000,00	5 551 200,00
CAF Nette (e= c-d+d')	27 966 427,05	23 393 745,00	27 578 521,00
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	42 186 226,38	56 876 767,00	55 963 357,00
Recettes Investissement (hors dette) (g)	3 889 712,90	1 516 613,00	5 975 212,00
Mobilisation d'emprunts (h = f-g-e)	10 128 128,00	31 966 409,00	22 409 624,00

EVOLUTION THEORIQUE DE LA DETTE BUDGETAIRE (hors reports et trésorerie)			
Encours au 01/01/2025			60 653 765,42
En-cours au 01/01/2026 (i)			55 390 745,00
En-cours théorique au 31/12/2026 (j = i + h - d)			72 249 169,00
En -cours dette/ CAF brute théorique (k = j/c)	1,66	3,04	2,18

BUDGET PRIMITIF 2026
Synthèse Budgétaire Générale
Consolidation des 8 budgets

	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	723 073 614,42	700 344 946,00	758 344 672,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	612 084 351,26	619 369 689,00	669 904 322,00
CAF Brute (c=a - b)	110 989 263,16	80 975 257,00	88 440 350,00
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	53 793 000,58	52 290 408,00	58 385 400,00
CAF Nette (e= c-d)	57 196 262,58	28 684 849,00	30 054 950,00
Dépenses Investissement (hors dette) (f)*	304 688 459,03	372 264 087,00	267 099 937,00
Recettes Investissement (hors dette) (g)*	64 202 750,92	88 787 619,00	69 213 755,00
Avance SOMETRAR (g')	5 336 000,00	6 098 000,00	0,00
Remboursement de l'avance du budget de l'eau			
Mobilisation d'emprunts (h = f-g-e-g')	154 189 128,00	248 693 619,00	167 831 232,00

* Dont ZAE

EVOLUTION THEORIQUE DE LA DETTE BUDGETAIRE (hors reports et trésorerie)			
Encours au 01/01/2025			624 896 936,70
En-cours au 01/01/2026 (i)			733 457 688,00
En-cours théorique au 31/12/2026 (j = i + h - d)			842 903 520,00
En -cours dette/ CAF brute théorique (k = j/c)	5,63	10,14	9,53